



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 Juin 2025– 19H

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 17 juin à 19 h, le Conseil du 12^e arrondissement de Paris légalement convoqué, s'est réuni au Chai de Bercy, dans le 12^e arrondissement, sous la présidence de Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement de Paris, Conseillère de Paris.

Date de la convocation et de l'ordre du jour initial, le mercredi 11 juin 2025.

Étaient présents : M. Belghith, M. Bouigue, Mme Dallot, M. Delmestre, Mme Derenemesnil, Mme Havet, Mme Kopoka, M. Margain, M. Marque, M Paris, Mme Pierre-Marie, Mme Rocca, M. Romero-Michel, M. Rouveau, M. Seingier, Mme Slama, M. Teisseire.

Pouvoirs : Mme. Atlan-Tapiero (pouvoir donné à Mme Montandon), M. Bonnet-Oulaldj (pouvoir donné à Mme Comushian), M. Grégoire (pouvoir donné à M. Paris), Mme Komitès (pouvoir donné à Mme Taïeb), M. Martial (pouvoir donné à M. Delmestre), Mme Rota (pouvoir donné à M. Seingier), M. Tabacchi (pouvoir donné à Mme Charnoz).

Étaient absents à l'appel : Mme Charnoz (pouvoir de M. Tabacchi), Mme Coffin, Mme Comushian (pouvoir de M. Bonnet-Oulaldj), Mme Marcin, Mme Montandon (pouvoir de Mme Atlan-Tapiero), Mme Taïeb (pouvoir donné à M. Belghith).

Mme Mailys Derenemesnil, déléguée d'arrondissement et secrétaire de séance, procède à l'appel nominatif des conseillers-ères présents-es (DELIB 12-2025-16-110) (17) membres sont présents, le quorum requis étant atteint, le Conseil d'arrondissement peut valablement délibérer.

La séance est ouverte.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 Juin 2025– 19H

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Mesdames et messieurs les élus, chers collègues, nous sommes réunis ici pour la dernière séance du Conseil d'arrondissement avant la pause estivale, toujours dans le Chai de Bercy. Nous sommes le mardi 17 juin.

Je voulais commencer ce Conseil d'arrondissement en faisant un petit rappel puisqu'hier une nouvelle page s'ouvrait pour notre mairie, certes en morceaux, mais désormais en sept morceaux dans le 12^e arrondissement. Nous avons officiellement ouvert le site de l'ancienne école Gabriel Lamé, dans lequel ont été rapatriés une grande partie de nos services. Dès 8 h 30, des habitantes et habitants de l'arrondissement prenaient possession des lieux. Ils trouvaient l'endroit agréable, pour beaucoup ils le découvraient. Ils disaient surtout que cela était rassurant, ils retrouvaient des repères en quelque sorte.

Nous pourrions croire que cette nouvelle est anecdotique. Que nenni ! C'est un changement uniquement bâti mentaire, mais surtout d'amélioration du service public, autant pour nos équipes que pour les habitantes et habitants. Retrouver un service public à la hauteur, cela change la vie.

Je suis fière aujourd'hui de rendre aux usagères et aux usagers une part de la Maison commune qu'ils cherissent tant dans le 12^e arrondissement. Ce dernier vit une fin de printemps des plus actives. Vous vous souvenez de l'inauguration du quartier Aligre Gare de Lyon et du samedi 24 mai dernier. Nous avons eu le Bal de l'amour, aussi. Effectivement, nous avons vraiment enchaîné, égrainé toutes les inaugurations dont nous pouvons être fiers. 12 000 personnes ont célébré cela, sous l'égide de Monsieur Roméo Michel et de la Maire de Paris, bien évidemment, et de nombreux élus de Paris et de l'arrondissement.

Il y a toutes ces transformations qui se voient, ces rues métamorphosées, et il y a aussi les transformations derrière les murs. Hier soir, nous inaugurions officiellement les Cours Oasis des écoles scolaires de Picpus. Si la vérité sort de la bouche des enfants, leurs regards trahissaient également un enthousiasme neuf : ils et elles étaient fiers et heureux. Ces nouvelles cours apaisées et renaturées profitent à tout le monde, bien évidemment aux enfants, mais aussi à la communauté éducative, aux parents d'élèves et surtout à nos équipes d'animation puisqu'elles nous ont donné un spectacle qui était vraiment incroyable.

Nous avons besoin de nous rassembler, de susciter de la joie et de la curiosité. Nous avons besoin de créer des imaginaires collectifs différents. Demain, c'est au tour de Bercy Encore d'ouvrir officiellement ses portes. À la fois jardin collectif, guinguette et lieu de vie désormais bien connu, il n'est plus besoin de faire de longues démonstrations. Ces lieux parlent d'eux-mêmes. C'est également le cas de Bercy Encore, cette place forte du 12^e arrondissement qui a pu ouvrir sous cette mandature, comme quoi l'urbanisme tactique porte ses fruits. Nous y serons pour soutenir les associations Jardin des Rails et Petite Lune qui ont pris la suite de Bercy Beaucoup avec inventivité et dynamisme, on peut leur faire confiance. Nous y serons pour fêter la réouverture d'un lieu qui compte et qui aura su fédérer dans l'arrondissement et même au-delà.

Dans quelques jours, le samedi 28 juin, nous célébrerons l'entrée en chantier des futurs logements des Messageries à l'occasion de la journée justement de ces messageries, visite du futur quartier et de l'immeuble Messager, animations, balades urbaines et ateliers pour les enfants. Il y en aura pour tous les goûts. Ce projet urbain ne s'est pas dessiné immédiatement. Il a fallu une grande exigence pour arriver à ce résultat. In fine, ce sera un nouveau quartier bas carbone qui répond aux exigences environnementales et qui prend soin surtout de ses habitantes et habitants. Toitures végétalisées, panneaux photovoltaïques, menuiseries en bois



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 Juin 2025– 19H

sans oublier le parc d'un hectare avec des zones humides qui sera, je l'espère, le futur poumon vert du quartier. Ce parc sera le jardin de celles et ceux qui n'en ont pas et le climatiseur de celles et ceux qui n'en veulent pas.

Je me dois également d'évoquer un moment festif que nous vivrons ensemble le samedi 5 juillet : l'inauguration de la Route de la Ceinture du lac Daumesnil, entièrement renaturée durant cette mandature. Je suis si fière, je le dis souvent, d'être Maire d'un double arrondissement avec sa partie urbanisée de plus en plus végétalisée et sa partie boisée de plus en plus renaturée. La route de la Ceinture du lac Nord, autrefois réservée à la circulation automobile, a été métamorphosée et près de 9 000 mètres carrés ont été rendus à la nature. Cette fête organisée au cœur du bois de Vincennes viendra célébrer la transformation d'un axe routier délaissé en un écrin de biodiversité, mais aussi un véritable refuge face aux canicules -depuis quelques jours, nous en faisons les frais-, en un espace de respiration pour toutes et tous. Un village mettra à l'honneur celles et ceux qui font vivre le bois au quotidien, et ils sont nombreuses et nombreux, des animations proposées par les agentes et agents de la DEVE, balades pédagogiques, stands associatifs, fanfares et buffet convivial rythmeront cette journée. Ce sera une belle occasion de remercier, de transmettre et surtout de se réjouir ensemble d'un bois plus beau, plus vert et plus frais.

Vous le voyez tous les jours, le 12^e arrondissement se transforme radicalement et durablement. En plus, il est joyeux, il vit et se développe, il s'adapte et se fait plus agréable. Il se répare, il se prépare. C'est le sens de notre action depuis 2020. C'est aussi d'accompagner les transformations dans la joie, la fête et le collectif. Voilà un bel objectif.

En tout cas, ces exemples ne sont pas isolés. Je pourrais continuer cette liste à la Prévert. J'en ai oublié, d'ailleurs Jean-Luc pourrait me compléter. Ils rythment en tout cas notre vie municipale et sont désormais le quotidien des habitantes et des habitants. Je vous remercie.

Maïlys Derenemesnil va procéder, comme de coutume, à l'appel des membres du Conseil d'arrondissement du 12^e arrondissement. »

Maïlys Derenemesnil procède à l'appel.

Délibération n°122025-017 : Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 20 mai 2025.

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Je vais mettre à l'approbation le procès-verbal de la séance du mardi 20 mai 2025. Monsieur Margain ? »

Monsieur Franck Margain, Conseiller de Paris :

« Je vous remercie, Madame la Maire. Il ne s'agit pas tout à fait d'une observation sur le compte rendu.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 Juin 2025– 19H

J'avais une question un tout petit peu en dehors du Conseil, mais qui concerne la cérémonie du 8 juin. Madame Atlan-Tapiero vous avait envoyé un courriel cosigné par les élus de notre groupe. On voulait savoir si vous comptiez répondre par écrit ou non. Dans ce courriel, elle s'étonnait que votre discours n'ait pas fait référence à la Shoah ni référence au Général de Gaulle alors qu'il s'agissait des 80 ans de la Libération. Je vous remercie. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Vous auriez pu me le demander en aparté en début de ce Conseil. La première fois que j'ai fait une cérémonie en citant le Général de Gaulle, j'ai eu le droit à quelques remarques très déplacées sur les réseaux sociaux. Je pense que j'ai fait suffisamment la démonstration pendant ce mandat sur les cérémonies, sur ma façon d'être dans le respect et surtout sur le devoir de mémoire lié à ces cérémonies, sachant que nous avions aussi fait quelques cérémonies à Rothschild en ce sens. Quand vous m'avez interpellée tout de suite après ma prise de parole, je m'en suis effectivement justifiée. Je pense que j'ai déjà aussi présenté quelques excuses, si je vous avais froissé. Je vous invite surtout demain pour la cérémonie du 18 juin, l'appel du Général de Gaulle.

Encore une fois, me mettre en cause sur ces questions, je trouve cela un peu déplacé. J'avais présenté mes excuses, que je renouvelle si vous le voulez, lors de ce Conseil d'arrondissement. Cependant, je n'irai pas plus loin.

D'autre part, toutes les cérémonies, même celle du 27 janvier qui rappelle la libération des camps, ont été honorées malgré des conditions, vous pouvez le comprendre, assez inconfortables.

Je remercie encore la Fondation Rothschild qui nous a accueillis à cet effet. Sachez que j'ai mis un point d'honneur à tenir toutes les cérémonies, malgré les circonstances.

Monsieur Margain, je ne répondrai donc pas par écrit, sachant que je vous ai déjà répondu deux fois à l'oral. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 19	
Nombre de votants : 23 dont 4 pouvoirs	
Pour : 23	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-111)

Arrivée de Mme Valérie Montandon (pouvoir de Mme Atlan-Tapiero) après le vote de la délibération 122025-017.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 Juin 2025- 19H

Délibération n°122025-019 : Adoption de la procédure d'urgence.

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Régulièrement, nous avons beaucoup de délibérations qui arrivent après l'ordre du jour. Nous tenons néanmoins à ce qu'elles apparaissent lors de ce Conseil d'arrondissement. Madame Montandon, Monsieur Seingier et Monsieur Margain, vous êtes inscrits sur cette adoption.

Je vais d'abord, si vous le voulez bien, donner la parole à Monsieur Seingier, puis à Monsieur Margain, et en espérant que Madame Montandon arrive après vos prises de parole. Monsieur Seingier ? »

M. Matthieu Seingier, **Conseiller d'arrondissement** :

« Merci, Madame la Maire. Je rebondis, puisque j'ai été mis en cause juste avant. Je ne fais aucun tweet déplacé. Si je fais un tweet, il n'est jamais personnel. Par contre, s'il est sur un discours politique, je l'assume. Effectivement, nécessairement, j'avais quelque chose à vous reprocher sur l'utilisation du Général de Gaulle. Je m'en souviens plus, mais je l'assume.

Je ne comprends toujours pas que l'on ait des procédures d'urgence, surtout que cela concerne quasiment 5,9 millions d'euros de subventions. Cela ne se prépare pas en trois jours. Vous auriez pu anticiper le choix de la mise à l'ordre du jour. En tant que Maire, vous avez un pouvoir pour l'ordre du jour, donc vous pouvez refuser. Si c'est la Ville de Paris qui vous impose ces contingences, vous pouvez les refuser. Nous allons voter contre, par principe, cette procédure d'urgence. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci, Monsieur Seingier. Je crois que Monsieur Bouigue voulait vous répondre. »

M. Richard Bouigue, Premier adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, conseiller d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire, je vais être bref. Monsieur Seingier, j'entends votre interpellation régulière et légitime sur la procédure d'urgence. Je vous demande aussi, à l'inverse ou en miroir, d'entendre les structures qui sont bénéficiaires des fonds sur lesquelles nous allons parfois nous prononcer et qui ont besoin dans leurs activités d'avoir cet argent, d'avoir ces sommes d'argent, d'avoir ces subventions dans un temps qui est raisonnable par rapport à leurs projets et leurs activités. Si cela ne vaut pas pour aujourd'hui, cela vaut pour d'autres fois.

La procédure d'urgence est enclenchée d'une part du côté de la mairie, mais aussi du côté des bénéficiaires parfois, et il faut l'entendre. On a déjà eu des cas où des structures ont souhaité l'avoir dans des temps plus rapprochés et nous avons considéré que le message était entendable. Par ailleurs, si la Maire d'arrondissement a le pouvoir sur l'ordre du jour, elle est aussi contrainte par ce qui est l'arrivée et le flux d'arrivée des délibérations, et parfois la procédure d'urgence est



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 Juin 2025– 19H

la contrainte par laquelle nous pouvons passer pour faire examiner dans des temps utiles ces délibérations.

J'entends votre demande. Entendez de l'autre côté qu'il y a parfois des considérations particulières qui nous y amènent. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Sachant qu'effectivement je l'ai souvent rejeté. Malheureusement, beaucoup de délibérations ne sont pas passées de ce fait au Conseil d'arrondissement. Avec le calendrier extrêmement resserré de cette fin d'année, nous avons eu à peine un mois entre les deux conseils d'arrondissement et effectivement, les délibérations de l'Hôtel de Ville sont venues encore plus tardivement que d'habitude.

Madame Montandon ? »

Madame Valérie Montandon, Conseillère de Paris :

« Merci Madame la Maire, excusez-moi pour le retard. Je peux comprendre les problèmes internes, mais il est vrai que cela faisait beaucoup de délibérations, j'aurai l'occasion d'y revenir. Je me suis inscrite à de nombreuses délibérations, parce que je trouvais qu'en plus du fait qu'elles soient arrivées tardivement, on manque beaucoup d'informations dans ces délibérations. Je sens qu'il y a eu vraiment une difficulté, aussi bien pour l'enregistrement que pour peut-être faire les délibérations en tant que telles. On a été habitués ces derniers temps à avoir des dossiers de qualité avec des éléments financiers. Je comprends que vous ayez été vraiment dans un rush final peut-être, mais aussi bien dans le délai que dans la matière, il y a à redire. On aura l'occasion de vous poser des questions. Je me suis inscrite pour poser des questions complémentaires. Je trouve cela regrettable, mais je pense que vous avez déjà expliqué les raisons. Je vous remercie. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Montandon. Monsieur Margain ? »

Monsieur Franck Margain, Conseiller de Paris :

« La réalité est que cela montre très bien la faible organisation du pouvoir central par rapport à la mairie d'arrondissement. Dans tout ce débat, mairie centrale et arrondissement, on a déjà eu la remarque plusieurs fois ici depuis la mandature que vous y étiez finalement souvent et très justement ou pour rien, ou que vous n'aviez pas pu décider. Je me souviens la dernière fois de la subvention déguisée qu'il y avait à l'intérieur d'une délibération. Vous étiez comme nous-mêmes très surpris de la voir. Tout cela donne quand même une image un peu négative du pouvoir



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 Juin 2025– 19H

central et du pouvoir d'arrondissement. Finalement, je me réjouis que l'on remette en cause la loi PLM, parce que je trouve que cela pourra au moins améliorer les choses. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je n'en suis absolument pas sûre. Je vais plutôt dire que nous sommes plus efficaces en arrondissement et que, justement, il faut continuer la territorialisation des arrondissements. Je vais mettre cette adoption de la procédure d'urgence aux voix avec une position de vote négative de l'opposition. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 18	
Nombre de votants : 24 dont 6 pouvoirs	
Pour : 19	Contre : 05
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-112)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 Juin 2025– 19H

Délibération n°122025-018 : Adoption du Budget Supplémentaire du 12^e arrondissement pour l'exercice 2025.

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Nous passons maintenant à l'adoption du budget supplémentaire du 12^e arrondissement pour l'exercice 2025. C'est moi-même qui rapporte cette adoption.

Monsieur Seingier et Monsieur Margain, vous êtes inscrits sur cette adoption.

Après le vote du budget supplémentaire 2025 en Conseil de Paris, nous regardons aujourd'hui la situation détaillée pour le 12^e arrondissement. Le budget supplémentaire 2025 s'élève à 1362 787 euros. Il correspond au report libre d'emploi et non libre d'emploi. Il convient de déterminer l'affectation en ce solde.

Notre état spécial d'arrondissement est composé de trois parties. Souvent Guy Tabacchi vous en fait la démonstration. La dotation globale de fonctionnement pour 12,3 millions d'euros, qui permet de financer les dépenses de fonctionnement en relevant qu'une partie non négligeable de cette enveloppe financera les conséquences de l'incendie de la mairie, dépollution, gardiennage, déménagement. Rappelons également que les crédits ouverts des écoles pour l'exercice 2025 sont de 2,1 millions d'euros et qu'ils représentent 3,9 millions pour les équipements sportifs et de la jeunesse.

La dotation d'animation locale pour 897 321 euros. Les reports libres d'emplois s'élèvent à 38 063 euros, ce qui témoigne de la forte exécution des crédits 2024. Je remercie non seulement l'administration, les élus, mais aussi toutes les associations qui y ont participé.

La dotation d'investissement : 610 117 euros. La dotation de la mairie sera particulièrement mobilisée pour les travaux et achats nécessaires à la remise en état de la mairie et la mise des recommandations prioritaires de la MIST, renouvellement des mobiliers endommagés, sécurisation.

Par rapport au budget supplémentaire, le Conseil de Paris peut modifier les dotations des arrondissements après avis d'une commission qui a été composée de la Maire de Paris et des Maires d'arrondissement. L'ensemble des Maires, majorité comme opposition. Celle-ci s'est tenue le 30 avril 2025 pour examiner les modifications à apporter aux états spéciaux au budget supplémentaire 2025.

Compte tenu de l'écart entre les dépenses autorisées et réalisées sur l'exercice 2024, un ajustement à la baisse des dotations votées en BP a été approuvé dans le cadre de la commission permettant de réduire la charge de financement des états spéciaux par le budget général de 9 millions d'euros, dont 2,5 millions d'euros en investissement, ce que l'on appelle la DIV, et 6,5 millions d'euros en fonctionnement, la DGL.

Dans le 12^e arrondissement, 550 000 euros de report libre d'emploi de la DGL sont mis au pot commun du central et 250 000 euros de la DIV. Cela n'est pas déraisonnable, cela a été fait en bonne intelligence et en regardant comment nous pouvions contribuer à la maîtrise des dépenses publiques de la Ville de Paris sans avoir des impacts négatifs pour notre arrondissement.

Ces ajustements correspondent exclusivement à des crédits inemployés ou pour lesquels il s'avère que les ressources disponibles sont manifestement supérieures aux besoins projetés sur



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 Juin 2025– 19H

l'exercice 2025. Ajoutons que ces crédits inscrits au titre de l'animation locale et culturelle ne sont pas modifiés. C'est une certaine fierté que nous pouvons souligner.

J'estime aussi que nous pouvons dire que ce budget supplémentaire est équilibré. Il prend en compte les besoins des arrondissements, notamment nos surcoûts liés à l'incendie qui ont été vraiment pris en charge. Vous pouvez compter sur moi : j'ai été particulièrement intransigeante sur ces lignes.

Il s'inscrit aussi dans une dynamique sérieuse, rigoureuse de gestion budgétaire de la Ville de Paris. Nous devons trouver des pistes d'économies si nous voulons poursuivre les investissements pour l'avenir. C'est ce qui vous est proposé ici.

J'espère que j'ai été aussi compréhensible que Monsieur Guy Tabacchi qui, d'habitude, présente cette adoption du budget supplémentaire.

Monsieur Seingier, je vous donne la parole. »

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

« Je regrette que Monsieur Tabacchi ne soit pas là et qu'il ne puisse pas répondre aux questions que je n'ai pas posées. C'est une position de vote uniquement. Nous allons voter contre, par cohérence avec tout ce que je peux dire depuis le début du mandat. Merci. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci, Monsieur Seingier. Monsieur Margain ? »

Monsieur Franck Margain, Conseiller de Paris :

« Je vous remercie, Madame la Maire. De la même manière, c'est une position de vote. Nous étions déjà contre le budget, on sera forcément contre le budget supplémentaire. Merci. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Cela veut dire que toutes mes explications vous ont convenu. Comme vous n'avez pas de questions, c'est que j'ai été aussi claire que Monsieur Tabacchi.
Je vous propose de procéder au vote.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 Juin 2025– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 18	
Nombre de votants : 24 dont 6 pouvoirs	
Pour : 19	Contre : 05
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-113)

Arrivée de Mme Sandrine Charnoz (pouvoir de M. Guy Tabacchi) et de Mme Fadila Taïeb (pouvoir de Mme Pénélope Komitès) après le vote de la délibération 122025-018.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 Juin 2025- 19H

Délibération n°DSOL20250077 : Subventions (1 761 033 euros) et avenants aux conventions **pluriannuelles d'objectifs inter**-directions avec trente et une associations gestionnaires des centres sociaux et socioculturels de Paris.

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous débutons désormais l'examen des délibérations émanant de l'Hôtel de Ville avec celles sur lesquelles vous avez souhaité vous inscrire. Nous démarrons par la DSOL 77 : subventions de 1 761 033 euros et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs inter-directions avec 31 associations gestionnaires des centres sociaux et socioculturels de Paris.

Madame Slama, vous allez nous la présenter. Madame Montandon, vous êtes inscrite sur cette délibération.

Madame Slama, c'est à vous. »

Madame Éléonore Slama, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Bonsoir à tous, merci Madame la Maire. Cette délibération vise la signature de 31 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs 2025-2027 avec les 31 centres socioculturels et associatifs parisiens pour fixer le montant de leurs subventions annuelles 2025 et leur verser ladite subvention.

Les centres sociaux sont des équipements de proximité, vous le savez. Les foyers d'initiative portés par des habitants appuyés par des professionnels capables de développer et de mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population d'un territoire. Grâce à de forts partenariats locaux, ils assurent l'animation et la coordination d'événements et d'accueil autour des thèmes suivants : à la fois l'inclusion numérique, l'accès au droit, les loisirs à destination des aînés comme de la jeunesse et bien évidemment, l'accompagnement scolaire. Le partenariat et le soutien de la Ville de Paris pour les centres sociaux s'opèrent grâce à un partenariat fort avec la CAF. Les centres sociaux obtiennent des agréments auprès de la CAF et ce soutien de la Ville aux centres s'inscrit dans des conventions pluriannuelles CPO - Conventions Pluriannuelles d'Objectifs - qui visent à avoir une certaine régularité et une certaine vision à long terme sur les actions portées par les centres sociaux.

La Ville a fixé des objectifs prioritaires pour les financements alloués aux structures comme l'accompagnement à l'autonomie sociale, la contribution aux démarches éducatives et de loisirs auprès des familles et des plus jeunes enfants, et des actions également spécifiques en réponse aux besoins des territoires sur la base des feuilles de route des territoires que nous avons élaborées en concertation avec l'ensemble des acteurs sur ces sujets.

Les associations concernées dans le 12^e, vous les connaissez parce que ce sont des acteurs très importants de l'arrondissement. Il y a bien évidemment le Relais 59 et l'Association Adept qui intervient auprès des gens du voyage.

Je me tiens à votre disposition pour d'éventuels compléments d'information. »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 Juin 2025– 19H

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Slama. Madame Montandon ? »

Madame Valérie Montandon, Conseillère de Paris :

« Merci, Madame la Maire. Merci, Madame la Conseillère. Je vous remercie pour cette présentation, mais il est vrai que Relais 59, on les connaît et l'on n'a pas besoin de redire la mission qu'ils font dans notre arrondissement. Par contre, on connaît aussi leurs antécédents et leurs difficultés financières dans le passé.

Le fait que dans cette délibération, il n'y ait aucun élément financier, sauf erreur de ma part, ne permet pas de mesurer leur éventuel redressement, la hauteur des engagements. Je le regrette, le montant est tout de même conséquent. On connaît les antériorités de cette association. L'absence d'élément financier me pose un problème.

Sur Adept, c'est pareil : cela fait de nombreuses fois que l'on vous pose des questions et que l'on vous dit aussi que l'on regrette que souvent, il n'y ait pas un suivi et une évaluation des actions, qu'il n'y ait pas simplement parfois un bilan. Vous avez certainement accès à des réunions d'information et de restitution, mais ce n'est pas notre cas.

Afin de pour pouvoir voter en âme et conscience, on a besoin de ces éléments à minima. Or, on n'en dispose pas. J'ignore si vous avez la possibilité de nous les transmettre ultérieurement ou de répondre à l'oral, mais cela nous pose un problème de fond.

J'avais même envie de vous dire que pour gagner du temps, pour les deux DSOL qui suivent, c'était un peu le même sujet, même si les montants sont bien en dessous. Il n'y a rien à redire sur le quartier de la Vallée de Fécamp. On sait très bien que la régie du quartier Vallée de Fécamp fait un travail très remarquable, donc il n'y a pas de sujet. Mais c'était plus pour le fond et la forme. Je ne sais pas si je suis aussi la seule inscrite sur les autres, mais pour la DSOL 80, sérieusement j'ai cherché, mais je n'ai pas trouvé d'associations du 12^e arrondissement. Vous allez peut-être m'éclairer.

Je vous donne ces pistes pour que l'on puisse gagner du temps et pour que vous puissiez voir dès votre présentation ce qui peut me poser problème. Il n'y a pas de chiffre et même parfois un déficit d'aiguillage. Je trouve que vraiment, le paquet global sans chiffres en plus adaptés et sans fiches d'associations était particulièrement illisible. En plus du fait, et j'ai bien compris, que cela n'était pas de votre faute, du fait que ce soit mis en ordre du jour complémentaire. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je comprends. Je vais ensuite laisser la parole à Madame Slama. Pour vous rassurer sur le Relais 59, effectivement j'ai des réunions régulières avec cette association. Ils font aussi de nombreuses fêtes en ce moment, en tout cas en partenariat. Ils ont un redressement pour l'écoulement de leur dette sur 10 ans. Ils ont une gestion tout à fait saine par rapport à cette



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 Juin 2025– 19H

contrainte. Ils ont retrouvé justement une aisance financière qu'ils n'avaient plus. Je sais que ce sont des choses sur lesquelles on pourra peut-être être plus transparents. Je souhaite cependant vous rappeler que c'est une association qui est désormais tout à fait solide et toujours aussi active dans l'arrondissement.

Madame Slama ? »

Madame Éléonore Slama, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire. Je comprends vos interrogations. L'Adept est une association que l'on connaît bien puisqu'elle intervient depuis plus de 50 ans en direction des gens du voyage. Elle a développé une vraie expertise et des outils adaptés à une intervention sociale en direction de cette population. Vous le savez, il y a des réunions bimensuelles qui se tiennent avec les différents services de la Ville, que ce soit la DASES, la DASCO, la DEVE, la DLH et bien sûr le Centre d'action sociale et les deux mairies d'arrondissement concernées, en l'occurrence le 12^e et le 16^e. Nous tenons bien évidemment à votre disposition les éléments qui vous seraient utiles sur ces sujets-là. On peut tout à fait vous partager des comptes rendus si nécessaire et si telle est votre demande.

S'agissant de l'association Relais 59, on est sur un acteur historique de la vie de quartier dans le secteur Gare de Lyon depuis 1980 et qui fait un travail très important. Le redressement judiciaire est clôturé, Madame la Maire l'a dit. La mairie et le Relais travaillent à l'élaboration actuellement du nouveau projet social de la structure, en lien avec la mairie du 12^e, mais aussi la Ville de Paris en central, la CAF ainsi que tous les partenaires institutionnels de la structure avec un objectif : celui de répondre toujours plus aux besoins de la population qui a été interrogée sur ses attentes dans le cadre de l'élaboration de ce nouveau projet.

Madame la Maire, si je comprends bien, Madame Montandon a permis d'ouvrir vers d'autres délibérations. Est-ce que vous voulez que je réponde aussi sur les autres points qui concernent d'autres délibérations ? »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Il y a la DSOL 77, 78, 80 et 87. Madame Montandon est inscrite sur la 77, 78 et 80. »

Madame Valérie Montandon, Conseillère de Paris :



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 Juin 2025– 19H

« Cela ne me pose pas de problème que l'on concentre tout, parce qu'on est à peu près sur la même ligne, sur les mêmes remarques. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Allons-y. Monsieur Seingier, je rajoute la DSOL 87. »

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

« C'était effectivement un peu le même esprit, en ajoutant pour la DSOL 87 que j'ai regardé très tardivement puisqu'on les a reçues tardivement. Quand on regarde les fiches d'instruction, on note aussi qu'il y a des réserves juridiques et des réserves de risques financiers. On va voter pour parce que l'on connaît les associations, en l'occurrence, c'est Maison dans la rue. Mais peut-être qu'il serait bien aussi d'inciter avant de mettre aux voix le fait que les dossiers des associations soient peut-être mieux ficelés, puisque j'ai l'impression que l'instruction a soulevé aussi des problèmes dans leur montage de demandes de subventions. Mais sinon, nous allons voter pour, avec les réserves que je viens d'annoncer. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur Seingier. Madame Slama pour vous répondre. »

Madame Éléonore Slama, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Pour répondre à Madame Montandon, sur la DSOL 80, l'association concernée en l'occurrence est la Chorba. Cette délibération propose la poursuite de ces actions sur l'aide alimentaire à destination de 14 associations et d'une fondation.

Dans le 12^e, bien évidemment, c'est la Chorba qui est concernée avec des repas chauds qui sont distribués 6 jours sur 7 et 12 mois sur 12. C'est vraiment un travail de fond et très régulier qui est fait avec des colis aux familles démunies qui sont distribués d'octobre à juin, avec également des actions d'accompagnement à la réinsertion socioprofessionnelle. Pendant l'été, tout cela est complété par le remplacement par la Chorba des Restos du cœur pour les services de midi dans la semaine et le remplacement des services de L'un et l'autre, qui est une autre association pour ces actions. Il y a également des lunch box et des petits déjeuners dans les lieux culturels de la ville pour 150 000 euros. C'est un dispositif d'ailleurs que l'on était très heureux d'accueillir avec Madame la Maire l'année dernière dans le cadre des Jeux olympiques, au Palais de la Porte Dorée entre autres. Voilà pour la DSOL 80.

Concernant la DSOL 87, la fiche avec les réserves, à ce sujet, je n'ai pas d'élément particulier à vous apporter. Il va falloir peut-être que l'on interroge aussi les services sur les réserves qui ont été portées. »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 Juin 2025– 19H

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« On va interroger les services et l'on reviendra vers vous, Monsieur Seingier, parce qu'effectivement, je ne suis pas en mesure de vous répondre non plus.
Je mets ces délibérations au vote. »

Madame Valérie Montandon, Conseillère de Paris :

« Si vous avez des éléments de réponse pour la 87 avant le Conseil de Paris, cela pourrait nous intéresser de les avoir. Sinon, je remercie Madame Slama pour les réponses. Je n'avais pas vu que c'était la Chorba. On connaît bien cette association. Cependant, comme il y a plusieurs antennes et que le périmètre n'était pas forcément indiqué, je m'interrogeais. Il s'agirait au moins de flécher les actions, même si l'on sait qu'elle intervient dans le 12^e. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« La Chorba intervient aussi dans le 4^e et dans le 19^e, mais le centre est bien dans le 12^e.
Je peux mettre les 4 DSOL aux voix. Est-ce que vous avez les mêmes positionnements de vote ?
Non. Dites-moi, Madame Montandon. »

Madame Valérie Montandon, Conseillère de Paris :

« On va voter favorablement, mais on s'abstiendra pour la 77. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Entendu. Nous allons procéder au vote. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 20	
Nombre de votants : 22 dont 5 pouvoirs	
Pour : 22	Contre : 00
Abstentions : 05	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-114 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 Juin 2025- 19H

Délibération n°DSOL20250078 : Signature de vingt-et-un avenants et de trois conventions avec **vingt-quatre associations gestionnaires d'Espace de vie** sociale et subventions complémentaires (455 050 euros) pour leur fonctionnement global 2025.
(DELIB 12-2025-115 AVIS)

Délibération n°DSOL20250080 : Dix-huit subventions de fonctionnement pour quatorze **associations et une fondation pour des actions d'aide** alimentaire - Deux subventions **d'investissement pour deux associations** - Deux avenants.
(DELIB 12-2025-116 AVIS)

Délibération n°DSOL20250087 : Subventions (4 089 849 euros) à dix associations et un organisme pour le fonctionnement de quinze Espaces Solidarités Insertion (ESI) à destination **des personnes et des familles en situation de grande précarité et d'exclusion à Paris et un** accueil de jour. Conventions pluriannuelles 2025-2027 et une CPO 2023-2025 (pour le CAMRES).
(DELIB 12-2025-117 AVIS)

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 20	
Nombre de votants : 27 dont 7 pouvoirs	
Pour : 27	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

Arrivée de Mme Anouchka Comushian (pouvoir de M. Nicolas Bonnet-Oulaldj) après le vote de la délibération DSOL20250087.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 Juin 2025– 19H

Délibération n°DSOL20250094 : Subventions (95 000 euros) à sept associations et convention **ou avenant avec cinq d'entre elles, pour leurs actions de loisirs adaptés pour des** personnes en situation de handicap et de répit des familles.

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous abordons désormais la DSOL 94 : subventions de 95 000 euros à 7 associations et conventions ou avenants avec 5 d'entre elles pour leurs actions de loisirs adaptés pour des personnes en situation de handicap et de répit des familles. Madame Kopoka va nous la présenter. »

Madame Margaret Kopoka, déléguée auprès de la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci, Madame la Maire. Cette délibération vise à attribuer des subventions à 7 associations liées au handicap. L'association concernée dans le 12^e est AccessiJeux qui perçoit 5 000 euros. AccessiJeux est une association très importante dans l'arrondissement, qui est particulièrement importante à mes yeux parce qu'elle a été fondée par une personne concernée par le handicap. Ce qui me touche profondément, c'est qu'elle vienne confirmer que les personnes handicapées ne sont pas seulement bénéficiaires ou consommatrices passives, au contraire, elles sont force de proposition, d'innovation et force de transformation sociale.

Je me bats tous les jours pour que les personnes handicapées ne soient pas en marge de la société. Elles doivent être pleinement actrices dans le domaine des loisirs comme dans tous les autres domaines de la vie sociale. AccessiJeux est un magnifique exemple. Offrir des loisirs accessibles, ce n'est pas anecdotique. C'est créer un lien, lutter contre l'isolement, briser la stigmatisation et permettre à chacun de participer à la vie commune aux mêmes conditions. En soutenant cette association à hauteur de 5 000 euros, nous ne finançons pas seulement un projet : nous envoyons un signal fort, celui que nous croyons en une société où chacun a sa place, où chacun peut contribuer et où la différence est une richesse.

Je vous invite donc à voter favorablement pour cette délibération. Merci. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Kopoka.
Je mets cette délibération aux voix. »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 Juin 2025– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 21	
Nombre de votants : 28 dont 7 pouvoirs	
Pour : 28	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-118 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 Juin 2025– 19H

Délibération n°DAE20250003 : Avenants et subventions (713 000 euros) à onze structures **d'accompagnement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social**.

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous délibérons désormais sur la DAE 3 : avenants et subventions pour 713 000 euros à 11 structures d'accompagnement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social. Madame Montandon, vous êtes inscrite sur cette délibération et Madame Slama, je vous laisse nous la présenter. »

Madame Éléonore Slama, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci. La Ville de Paris met en œuvre une stratégie territoriale en faveur de la création de toutes les entreprises et du développement d'activités à impact social et environnemental positif. Cela nous tient à cœur et c'est pour cela que nous le faisons.

Cette délibération prévoit des avenants et des subventions à 11 structures d'accompagnement de porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social, c'est donc très important.

Dans le 12^e, l'association concernée s'appelle Boutique de gestion Paris Île-de-France. Elle participe à l'appui et à la création d'entreprise, à la reprise et au développement d'activités et bien sûr, à la contribution à un développement territorial générateur d'emplois, en particulier pour les personnes les plus fragilisées. Vous la connaissez sans doute, elle se situe allée Vivaldi et depuis plus de 40 ans, elle accompagne la réussite des entrepreneurs par le conseil et la formation à toutes les étapes de la création et du début de vie de l'entreprise, de l'idée d'entreprise jusqu'à 3 ans après la création.

Voilà ce que je pouvais vous dire d'ores et déjà, Madame Montandon. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Slama. Madame Montandon ? »

Madame Valérie Montandon, Conseillère de Paris :

« Merci, Madame Slama, pour cette présentation. En effet, je me suis inscrite pour avoir la présentation. Les tableaux sont vides et pourtant ils n'étaient pas énormes puisque c'était charges-produits. Lorsqu'on parcourt les différentes fiches qui sont toutes regroupées d'ailleurs sur un seul dossier PDF, ce qui est appréciable, c'est qu'il y a déjà les montants des années précédentes qui sont remplis. Par contre, toutes les charges et produits des années 2024-2025 sont vides, ce qui n'est pas très sérieux. Ce sont quand même des montants fort engagés. Il est vrai que même s'il demeure très important d'aider à l'insertion des plus fragiles dans le monde du travail, cela implique aussi - puisque c'est le monde économique - que les données soient renseignées.

Je me demandais aussi quelles étaient les associations qui avaient un impact puisque j'en ai vu une première, le BGE Paris, qui est domiciliée dans le 12^e, mais je ne voyais pas forcément le



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 Juin 2025– 19H

champ et le périmètre. Puis une autre aussi qui est domiciliée dans le 12^e, mais qui agissait sur la Goutte d'Or.

Ce sont tout de même une des présentations qui ne sont pas évidentes à identifier lorsqu'on veut se positionner sur notre arrondissement et comme je l'ai dit, avec une absence de tableaux qui sont remplis. Merci. »

Madame Éléonore Slama, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« J'entends vos remarques que l'on fera remonter à la direction concernée, la Direction des affaires économiques de la Ville. Je crois vous avoir répondu sur l'association qui intervient dans le 12^e, c'est-à-dire l'association Boutique de gestion Paris Île-de-France, en détaillant un peu plus précisément quelle était son action auprès des habitants du 12^e. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Slama. Je mets cette DAE 3 au vote. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 21	
Nombre de votants : 23 dont 5 pouvoirs	
Pour : 23	Contre : 00
Abstentions : 05	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-119 AVIS)

Sortie de Mme Charnoz (pouvoir de M. Guy Tabacchi) et arrivée de Mme Françoise Marcin après le vote de la délibération DAE20250003.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 Juin 2025– 19H

Délibération n°DASCO20250014 : **Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (1 028 212 euros) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires (TAP).**

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons désormais la DASCO 14 : conventions annuelles d'objectifs et subventions associées pour 1028 212 euros pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires (TAP). Monsieur Margain, vous êtes inscrit sur cette délibération. Je vais laisser Madame Rocca nous la présenter.

Madame Isabelle Rocca, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci, Madame la Maire. Bonsoir à toutes et tous. Comme vous le savez, dans le cadre des rythmes scolaires parisiens, des temps d'activités périscolaires sont organisés chaque semaine, le mardi et le vendredi dans l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires publiques. Pour l'année 2024-2025, ce sont plus de 11 000 ateliers qui ont été proposés, dont près de 70 par nos propres équipes d'animation. Des ateliers ont été assurés par des intervenants mobilisés par la DAC et la DJS, des ateliers également sélectionnés dans le cadre de marchés publics et enfin, des ateliers sélectionnés dans le cadre d'un appel à projets.

Pour l'année scolaire 2025-2026, la nouvelle édition de l'appel à projets a été ouverte de novembre à janvier. Les projets ont fait l'appel d'une double analyse préalable. On en parlait à peu près à la même époque, l'année dernière, dans les mêmes termes avec une analyse à la fois pédagogique et un examen administratif, un examen juridique et financier puisque vous l'évoquiez sur les délibérations précédentes. Nous sommes particulièrement attentifs à cela. Pourquoi ? Parce qu'il s'agit pour nous d'évaluer la viabilité des candidatures et au-delà, la viabilité des projets sur la durée.

Dans chaque arrondissement se tient une commission que j'ai présidée cette année encore, et nous avons poursuivi notre travail de fléchage à la fois thématique et territorial pour implanter des ateliers venant renforcer la gamme de nos ateliers périscolaires au sein des écoles. Je reprécise que tous ces ateliers sont bien évidemment construits avant d'être proposés. C'est l'un des critères de sélection avec l'ensemble de l'équipe d'animation locale. Quand ce n'est pas le cas, ils sont d'office écartés.

Je sais qu'à l'échelle parisienne, vous n'aimez pas quand c'est agrégé, mais je trouve qu'il est important de le rappeler et je suis sûre que vous en serez d'accord. Ce sont tout de même 85 organismes et associations qui ont été retenus. Dans le 12^e, ce sont 13 projets qui ont été sélectionnés pour un montant de plus de 60 000 euros. Vous avez raison, ce ne sont pas des sommes anodines. C'est bien pour cela qu'en commission, nous les étudions. Je fais particulièrement attention à regarder tous les aspects, et pas uniquement pédagogiques.

Par ailleurs, c'est souvent le cas quand on parle des ateliers périscolaires avec des questionnements à la fois des familles et d'un certain nombre d'élus sur les ateliers qui sont offerts en maternelle. Vous dire que, chaque année, nous faisons en sorte de flécher bien évidemment sur cet appel à projets des ateliers en maternelle, mais que nous y avons un regard tout particulier parce que ces ateliers pour les enfants d'âge maternelle, que l'on appelle des



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 Juin 2025– 19H

ateliers ludoéducatifs, doivent garantir quelque chose de différent par rapport à ce que l'on propose aussi en élémentaire, à savoir le libre choix et la libre circulation au sein des ateliers. Il est vrai que quand on est en maternelle, on a besoin à la fois d'allier la production et la phase de détente libre ce qui parfois, amène certains parents tant qu'ils ne savent pas exactement ce dont il s'agit, à se questionner en disant « Mon enfant, qu'est-ce qu'il fait finalement ? À un moment donné, il m'a dit qu'il était parti faire autre chose. » C'est ainsi que c'est conçu, à la fois une production et à la fois une libre détente. Cela correspond aux besoins des enfants.

Si vous souhaitez plus d'informations sur la nature du fléchage thématique et sur les objectifs politiques, je pourrais vous répondre après votre question. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Rocca. Monsieur Margain ? »

Monsieur Franck Margain, Conseiller de Paris :

« Pour une fois, je suis assez d'accord. On a regroupé par thème, ce sont tout de même toutes les activités périscolaires des enfants. On peut imaginer mettre tout ce que l'on veut dans une délibération, mais au moins on y met la même chose. On se félicite d'avoir le 100 dans des tas d'activités sur tout Paris. J'ai été très content de voir que l'on profitait des ressources du 12^e pour dispatcher sur la Ville de Paris. Cela nous a beaucoup plu.

On a bien évidemment une question qui est peut-être un peu politique quand même, qui pour moi est financière. On trouve tout à fait déplacé de mettre autant d'argent dans l'appropriation des Cours Oasis. Pourquoi ? C'est un très grand succès. On imagine très bien que les acteurs du monde de l'éducation, que ce soit les animateurs, que ce soit les professeurs ou les instituteurs, peuvent quand même avoir un petit peu de pédagogie sur l'appropriation des Cours Oasis qui sont quand même complètement plébiscitées. Or, cet argent donné pour se les approprier pourrait être déployé dans d'autres activités, apprentissage ou formations. Je trouve que cet argent pourrait être mieux employé.

Nous voterons bien sûr quand même cette libération, mais je voulais vous faire cette remarque. Parfois, je me demande ce qu'il vous passe par la tête pour dépenser autant d'argent pour des choses que tout le monde aime bien. Ce serait difficile, ce serait des cours dont personne ne voudrait, ou vous auriez eu des parents contre vous, on pourrait comprendre, ou des enfants qui ne comprendraient pas. Mais d'après ce que je vois chez des parents d'élèves, ils le plébiscitent tous. Aller mettre de l'argent pour s'approprier quelque chose qu'on plébiscite tous, je n'ai pas compris. Je vous remercie. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci, Monsieur Margain. Avant de passer la parole à Madame Marcin, j'aime beaucoup ce que vous dites. Cela veut dire qu'en cinq ans, on a réussi. Le fait de plébisciter ces cours, ce n'était pas du tout le cas ni de votre part ni de la part surtout des directrices et des directeurs. Je peux en témoigner avec Isabelle puisque chaque année, nous les accueillons pour une réunion de rentrée.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 Juin 2025– 19H

Au départ, ils étaient très réticents sur ces cours oasis. La moitié de nos cours avant la fin de cette mandature seront Oasis, l'autre moitié se plaignait de ne pas l'être.

J'aime beaucoup vous entendre, parce que cela veut dire qu'il y a quand même quelque chose qui a basculé et dans le bon sens. Je vous remercie infiniment.

Madame Marcin ? »

Mme Françoise Marcin, conseillère d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire. Bonsoir. Monsieur Margain est très bien intervenu et a résumé mon propos, merci. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Très bien. Madame Rocca pour répondre à Madame Marcin et à Monsieur Margain. »

Madame Isabelle Rocca, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Effectivement, je me réjouis comme Madame la Maire de cette adhésion que nous avons réussie et remportée au long cours, mais c'est œuvre de pédagogie. Ce n'est en aucun cas une forme de triomphalisme, c'est juste une forme de satisfaction sur le fait que l'on a réussi à créer un nouveau bien commun dans nos écoles, ce qui est plutôt satisfaisant.

Pour vous répondre, effectivement il y a dans cette délibération trois projets qui concernent des appropriations des cours Oasis. Ce sont des projets qui n'ont pas vocation à durer dans le temps. Quand on lance une cour Oasis, ceci a vocation à permettre aux différents acteurs - aux enfants, mais aussi aux adultes - de s'en emparer. On l'a constaté dans les premières années où nous avons livré les cours Oasis : nous n'accompagnons pas justement cette prise en main des nouveaux espaces. Par exemple, l'espace potager. Les équipes nous ont dit, enseignant comme animateurs, « C'est super, vous nous avez créé un potager. Mais en fait, cela ne s'improvise pas de créer, d'organiser, de gérer, de lancer un potager. Cela demande des connaissances, des compétences, des savoir-faire. On a envie de les acquérir, mais pour l'instant, on ne se sent pas armés pour cela. » Nous avons donc déployé toute une forme de dispositifs, dont des ateliers qui relèvent du marché public, mais qui relèvent aussi de l'appel à projets. C'est la raison pour laquelle il y a ces trois projets sur les cours Oasis. 3 sur 13, cela n'absorbe pas tout le fléchage thématique de nos ateliers.

Nous sommes effectivement comme vous ravis que des opérateurs de l'arrondissement puissent répondre. À ce sujet, je voudrais quand même redire notre volonté d'implantation et de fléchage. Vous le savez, on en a parlé les années précédentes : nous avons fait un effort pour renforcer les ateliers tournés vers le multilinguisme, l'apprentissage des langues dès la maternelle d'ailleurs. Vous le verrez, il y en a un nouveau cette année à la maternelle Carnot, d'éveil linguistique. Quand on fléche un atelier d'éveil linguistique à la maternelle Carnot, on en a mis ailleurs, mais ceci a aussi une signification en termes de réduction des inégalités. Quand on développe les ateliers d'accès à la culture avec la culture cinématographique, c'était déjà le cas l'année dernière, on renforce aussi la restitution Ciné VO dans le préau, qui est un vrai succès. Cette année, la palette



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 Juin 2025- 19H

s'enrichit encore avec une ouverture aux métiers du cinéma, des enfants qui ne sont plus juste spectateurs, mais qui seront aussi amenés à découvrir des métiers. Je ne dis pas qu'il faut choisir son orientation dès la maternelle, vous voyez à quoi je peux faire référence. Mais il est important aussi de commencer à construire des représentations différentes et sur tous les métiers.

Nous continuons ce travail au plus près des besoins du terrain. Je le redis : tous les projets que nous avons validés ont été coconstruits avec les équipes locales. Ce ne sont pas des choses que nous parachutons sans aucune dimension pédagogique ni éducative. Je vous remercie. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Rocca. Vraiment, la fête hier était très belle. Vous dire notre plaisir de voir ces enfants aussi heureux, mais aussi les parents, les équipes éducatives et les équipes d'animation. Cela remonte sur le fait que le climat scolaire s'apaise aussi dans ces transformations. Je mets cette DASCO 14 aux voix. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 21	
Nombre de votants : 27 dont 6 pouvoirs	
Pour : 27	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-120 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 Juin 2025– 19H

Délibération n°DDCT20250077 : **Subventions (131 000 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à trente associations.**

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons désormais à la DDCT 77 : subventions de 131 000 euros au titre de l'engagement citoyen et associatif à 30 associations. Madame Montandon, Monsieur Margain, vous êtes inscrits sur cette délibération. C'est Madame Havet qui va nous la présenter. »

Madame Manon Havet, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci, Madame la Maire. Il s'agit d'une délibération qui propose d'accorder des subventions dans le 12^e à deux structures : le collectif Bel pour le Festival de la Rue aux Enfants, rue Bignon, ainsi que We Love Green pour leurs actions de sensibilisation du public présent lors du festival musical, sensibilisation aux enjeux de la transition écologique. Cette sensibilisation se fait notamment par le développement de nombreux partenariats associatifs, par exemple avec l'association Surfrider qui est active sur les sujets très actuels de protection de l'océan.

Cette mobilisation a eu lieu en particulier sur une scène qui est située au centre du festival musical, la scène du Think Tank de We Love Green. C'est une scène qui permet d'éveiller les consciences sur différents grands défis de notre siècle, de discuter et de partager des solutions autour de la transition écologique.

La mobilisation des volontaires de la Ville de Paris a aussi participé à cette sensibilisation aux enjeux de développement durable, qui était présente dès les débuts du festival et qui a peu à peu monté en puissance. Je vous invite à voter pour cette délibération et je vous en remercie. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Havet. Monsieur Margain ? »

Monsieur Franck Margain, Conseiller de Paris :

« Je voulais simplement vous interroger sur cette délibération concernant cette subvention à We Love Green. Vous connaissez notre opposition ferme et étayée, non pas sur la qualité du festival auquel je me suis encore rendu la semaine dernière, mais sur cette espèce d'incongruité de décision médiévale qui consiste à faire des fêtes dans des parcs pour abîmer l'ensemble de la faune et de la flore. Vous savez notre opposition farouche sur ce sujet.

Or, qu'est-ce que vous nous donnez ? Non seulement ils abîment la faune et la flore, ils ont quand même des lampadaires au gasoil, il ne faut quand même pas nous expliquer que tout cela est



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 Juin 2025– 19H

formidable en matière de protection de l'environnement. Je les ai vus de mes yeux. J'ai même demandé pourquoi on avait encore des lampadaires au gasoil pour conduire les populations. Or, vous nous demandez une subvention. C'est-à-dire que vous demandez aux Parisiens de les aider à faire plus propre. C'est absolument inouï quoi.

Bien sûr, nous voterons contre. Nous vous interrogeons sur une absence de cohérence. Non seulement ces gens abîment le bois que vous défendez pourtant beaucoup, et en plus vous nous demandez de l'argent aux Parisiens pour les aider à faire mieux. Cela n'a pas de sens. Merci. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Dire « ces gens-là », c'est un peu déplacé. J'ai fait Nuit blanche, je ne suis pas allé à We Love Green, donc je n'ai pas la réponse à votre questionnement, mais je suis sûre qu'il y a une explication. Je pense qu'en termes d'accompagnement et de respect, ils sont allés très loin dans leur démarche. »

Madame Manon Hivet, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire. Vous le rappelez, Monsieur Margain, nous défendons effectivement le bois, son respect, sa protection et même plus loin, sa renaturation. Nous avions demandé il y a déjà plus de deux ans et à partir de 2023, We Love Green s'est exécutée : nous voulions une étude sur l'impact sur la biodiversité du bois afin de pouvoir l'objectiver. En 2023, à la suite de cette demande, une première étude d'incidence sur la biodiversité environnante a été lancée, d'impact certes réduit. En 2024, une étude d'incidence sur la biodiversité beaucoup plus précise a été réalisée. Je vous en parlais d'ailleurs en réponse à votre question lors du Conseil d'arrondissement de mars dernier à propos des résultats : plusieurs espèces ont fait l'objet d'une étude, notamment les mésanges, les chauves-souris. L'étude a montré l'absence d'impact sur la période, notamment de reproduction des mésanges. Il y a des nichoirs qui ont été posés, ils ont tous été occupés, donc pas d'impact non plus sur les chauves-souris. Le festival s'est engagé pour cette édition 2025 à faire des études plus poussées en testant notamment une plus grande multiplicité d'espèces. Nous sommes vraiment dans la tentative d'objectiver l'impact qui peut exister sur les espèces. Pour l'instant, il n'y a pas d'impact négatif de prouvé.

S'agissant de l'impact sur les terrains et sur le végétal en lui-même, le festival a eu lieu sur les terrains sportifs de la Belle étoile, comme lors des éditions précédentes. Côté Ville, on a vraiment poursuivi avec les services de la DEVE l'accompagnement au maximum pour réduire l'impact sur les terrains, sur le bois. Ainsi, il y a eu un double barriérage du site pour protéger les espaces boisés et en lisière du bois qui empêche absolument - et vous avez pu le constater puisque vous étiez présents - l'intrusion dans les zones boisées à proprement parler en lisière. Il n'y a pas de véhicule



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 Juin 2025– 19H

motorisé autorisé sur le site. Il y a eu aussi une protection des sols entourant les terrains par du plateelage lésé, comme cela avait été le cas lors des éditions précédentes.

Ainsi, je pense que vous le voyez, on a toujours à cœur l'intérêt de la protection du bois et plusieurs solutions existent pour réduire au maximum l'impact de ces festivals sur le bois. Je vous remercie. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Havet. Je vais mettre la DDCT 77 aux voix. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 21	
Nombre de votants : 25 dont 5 pouvoirs	
Pour : 21	Contre : 04
Abstentions : 02	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-121 AVIS)

Départ de Mme Margaret Kopoka après le vote de la délibération DDCT20250077.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 Juin 2025– 19H

Délibération n°DDCT20250109 : Subventions (27 800 euros) à sept associations pour le financement de sept projets dans le quartier politique de la ville du 12^e arrondissement de Paris - (2ème enveloppe EDL 12).

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous avons désormais à délibérer sur la DDCT 109 : subvention de 27 800 euros à 7 associations pour le financement de 7 projets dans le quartier politique de la ville du 12^e arrondissement de Paris. Madame Éléonore Slama pour nous la présenter et Madame Montandon, vous êtes inscrite sur cette délibération. »

Madame Éléonore Slama, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci, Madame la Maire. Le quartier de la Porte de Vincennes compte près de 5 000 habitants. C'est un quartier composé à plus de 95 % de logements sociaux. Le taux de chômage est de 19 % et l'on y constate un faible niveau de formation, puisque près de 14 % des 16-25 ans sont sans emploi, ne poursuivant pas d'étude et ne suivant pas de formation. Le taux de familles monoparentales est très important : 48 %, dont 29 % considérés comme fragiles. On constate également une surreprésentation à la fois des jeunes de moins de 25 ans, 35 % et de personnes âgées de plus de 65 ans qui représentent 22 %. Le revenu médian disponible par unité de consommation est seulement de 18 700 euros et le taux de pauvreté est compris entre 23 et 25 % selon l'IRIS, avec une très forte proportion de quotients familiaux entre 1 et 4.

Forts de ces constats et au plus près du terrain, nous avons agi, nous avons œuvré pour que les habitants de ce quartier puissent bénéficier des mêmes chances que tous les habitants du 12^e de vivre une vie digne dans un environnement de qualité, en bénéficiant d'outils et de dispositifs pour leur donner les mêmes chances que tout à chacun. En tant que Maire du quartier Bel-Air Nord, dont fait partie le quartier de la Porte de Vincennes, je suis très fière de ce que nous avons commencé à accomplir avec l'ensemble des élus mobilisés et je suis convaincue que notre action portera ses fruits.

Nous faisons feu de tout bois. Notre action est globale. Nous agissons à travers de nombreux axes. L'un d'eux est le Pacte parisien pour les quartiers populaires. En juillet 2024, la Ville de Paris a adopté ce pacte pour les quartiers populaires dans lequel le quartier de la Porte de Vincennes est inscrit. Dans ce cadre, la Ville accompagne les acteurs du quartier en faveur de l'animation du quartier et d'une meilleure appropriation de l'espace public. Cette délibération propose d'accorder une enveloppe de près de 30 000 euros pour 7 projets associatifs. Permettez-moi, parce que je pense que c'est important de vous les détailler.

Il y a d'abord l'Association pour la Fondation Étudiante pour la ville, l'AFEV, qui a un projet de faire le lien entre campus et quartiers dans le 12^e arrondissement, qui vise à accompagner notamment 15 élèves scolarisés au collège Tillon pour renforcer leur méthodologie de travaux, soutenir leur réflexion et leur choix d'orientation, et leur faire découvrir des établissements d'enseignement supérieur. La subvention proposée pour cette association est de 2 000 euros. Il y a également le Comité départemental de roller et skateboard pour l'animation du boulevard Carnot. Vous le savez, l'année dernière déjà, ils ont œuvré. À partir de l'automne 2025, ce boulevard Carnot entrera en chantier en vue de sa piétonnisation et de sa végétalisation. Avec Madame la Maire, nous en sommes particulièrement fières. En préfiguration de ce réaménagement, la Ville de Paris a



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 Juin 2025– 19H

soutenu diverses animations l'été dernier. L'association proposera notamment des cours à destination des jeunes et des activités de pratiques libres en mettant à disposition des équipements. Pour cela, la subvention proposée est de 5 000 euros.

Il y a également le projet qui est porté par les Toupies, projet des ponts pour le quartier, qui vise à renforcer les liens intergénérationnels, à encourager l'engagement citoyen et à promouvoir une communauté plus solidaire au sein du 12^e arrondissement, avec un dialogue favorisé, des rencontres avec des duos enfants-seniors sur une période d'un an, voire même d'un an et demi. Ces rencontres seront documentées avec des enregistrements photos, des reportages, des vidéos et retranscrites dans l'espace public. C'est un projet qui a déjà démarré depuis plus d'un an maintenant, et qui se déroule en plusieurs étapes. Pour cela, la subvention proposée est de 10 000 euros.

Il y a également l'association Cosmos Arts Femmes de demain qui vise à l'intégration sociale des femmes qui souffrent de situation de précarité et d'exclusion. Il s'agit de communiquer sur les freins et les difficultés auxquelles ces femmes font face au cours de leur vie afin de contribuer à la lutte contre les discriminations. Il y a un podcast qui est réalisé en co-construction entre toutes les femmes participantes et une subvention de 2 000 euros qui est proposée. J'en profite pour vous inviter à la très belle exposition de cette association Cosmos Arts, qui expose actuellement au Centre Maurice Ravel des portraits de femmes du quartier qui racontent leur histoire. C'est une exposition interactive avec à la fois des tableaux, mais aussi des vidéos et un podcast.

La Fabrique documentaire est une projection dans le quartier Porte de Vincennes pour le Festival Ciné-Voisins, qui propose des projections de courts et longs métrages sélectionnés par les habitants du quartier eux-mêmes au cours d'ateliers cinéma. Pour cela, la subvention est de 2 000 euros.

L'association La Lune dans les yeux que nous adorons avec Madame la Maire, qui vise à diffuser la culture et l'opéra dans les lieux qui n'y ont pas forcément accès, c'est-à-dire au pied des immeubles sociaux. Ils font un superbe travail avec des chanteuses lyriques qui sont aussi accompagnées par du chant en langue des signes, puisque l'on parlait d'accessibilité aussi tout à l'heure. Pour cela, la subvention proposée de 4 800 euros.

Enfin, nous arrivons sur la fin, mais pas des moindres : Veni Verdi qui fait de l'agriculture urbaine de proximité au collège Germaine Tillion. Il est important d'en parler. Je suis désolée, mais je prends le temps parce que je pense qu'il est important de parler du travail formidable qui est fait par toutes les associations sur ce quartier, pour lequel nous concentrerons des moyens très forts. La subvention proposée est de 2 000 euros. Je vous remercie. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Effectivement, je vous invite à aller sur le toit de Germaine Tillion puisqu'il pousse plein de légumes et des fruits en ce moment.

Madame Montandon, vous êtes inscrite sur cette délibération. »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 Juin 2025– 19H

Madame Valérie Montandon, Conseillère de Paris :

« Merci, Madame la Maire. Encore une fois, l'objet des associations est tout à fait louable. Elles agissent dans des quartiers qui ont besoin d'animation, de lien social. Ce n'est pas le sujet, mais cela reste quand même de l'argent public.

Vous parliez tout à l'heure du projet. Certes, ce ne sont que 2 000 euros pour accompagner des étudiants, c'est une sorte de mentorat des étudiants de la Sorbonne qui vont aider des collégiens. Par contre, quand on regarde la fiche, bien sûr il n'y a pas de budget. J'ai cru comprendre que les étudiants étaient bénévoles. Certes, les 2 000 euros, c'est peut-être de la communication, c'est peut-être des frais administratifs, mais il est vrai qu'on n'a aucune visibilité là encore. Même si le montant est petit, je pense que cela mériterait d'avoir un des éléments là-dessus. Quand on lit la fin de la fiche, il est marqué « Avis favorable sous réserve accord EDL. Projet intéressant à priori pensé et imaginé en lien avec les enjeux du territoire. » Je trouve que ce n'est pas très sérieux. Encore une fois, je ne remets pas en cause l'objet de cette association. Je trouve d'ailleurs très bien que ce mentorat entre jeunes étudiants et collégiens se fasse. Mais là encore, nous n'avons pas de chiffres et parfois des commentaires qui laissent un peu à penser.

Je voulais faire une remarque aussi sur les redondances. Dans toutes ces délibérations, il y a beaucoup d'associations qui ont des subventions. Elles sont ventilées, mais elles ne sont pas forcément rappelées : je le regrette. Parfois, cela peut faire penser qu'il y a une sorte de ventilation pour essayer de dissimuler un montant assez important de subventions qui sont touchées par les mêmes associations. Je trouve que cela manque quand même dans la présentation, au moins rappel sur les subventions. Par exemple, vous nous avez présenté Veni Verdi. En effet, dans cette délibération, ils vont toucher 8 000 euros. Mais juste après – on ne s'est pas inscrits dessus –, il faut quand même savoir qu'il y a la DEVE 37 où il y a une subvention de fonctionnement de 28 500 euros à l'association Veni Verdi œuvrant pour le développement de l'agriculture de proximité. Il en est de même pour certaines associations sportives. Il y en a qui interviennent jusqu'à trois ou quatre fois.

Franck Margain reviendra sur We Love Green, mais il y a deux subventions qui se ressemblent dans deux délibérations. Mais surtout, il n'y a pas de rappel là. J'aurais voulu que dans la fiche projet de Veni Verdi où il n'y a aucun chiffre, on précise « Subvention votée au même Conseil de 28 000 euros. »

Cosmos me semble être un objet bien pensé pour aider les femmes dans leur inclusion, dans leur vie et dans leurs liens sociaux. Mais là encore, c'est tout de même 25 000 euros. Ce n'est pas un montant anodin. La fiche projet est pauvre, il n'y a pas un seul tableau Excel, il n'y a pas un tableau de dépenses et de recettes. Vous allez me dire qu'il y avait des tableaux, mais ils étaient vides.

Je trouve qu'il faut toujours se remémorer le fait que même si les objets des associations sont vertueux et louables, c'est quand même de l'argent public. Il faudrait que l'on puisse voter en ayant tous les éléments. Je vous remercie. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Montandon. Madame Slama pour vous répondre. »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 Juin 2025– 19H

Madame Éléonore Slama, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Merci beaucoup, Madame la Maire. J'entends encore une fois les interrogations sur la façon dont peut être rédigée cette délibération. Manifestement, il y a une marge d'amélioration.

Pour vous répondre : EDL, ce sont les Équipes de Développement Local, en l'occurrence une personne que vous connaissez forcément puisqu'elle est devenue absolument incontournable, c'est Dominique Leborgne.

Pour Veni Verdi, c'est la même subvention dans les deux délibérations, avec deux enveloppes distinctes. On fait des subventions et des délibérations sur projet, pas par association. On le fait également par enveloppe. C'est pour cela qu'il peut y avoir ce morcellement. Peut-être qu'en effet, il serait pertinent de rappeler à chaque fois l'ensemble des subventions qui peuvent être données sur l'ensemble des autres projets au cours de l'année courante. En tout cas, ceci explique cela.

Voilà ce que je pouvais vous dire en l'état sur les interrogations que vous avez pu soulever. Je vous remercie. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Slama. J'ai une demande de prise de parole de Monsieur Richard Bouigue. »

M. Richard Bouigue, Premier adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, conseiller d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire. En complément de ce que vient d'évoquer Éléonore Slama, je vais évoquer la première structure dont vous avez parlé, Madame Montandon, qui est l'AFEV et les 2 000 euros attribués.

Comme vous l'avez vu, ce sont 2 000 euros pour 15 élèves qui sont accompagnés durant leur année. Cela veut dire que l'on est à une moyenne de 130 euros par élève qui couvrent des frais. Ce ne sont pas nécessairement que des étudiants bénévoles : il y a aussi des coordinations qui se mettent en place, des temps de formation, d'information. Tous ces temps-là sont pris en compte. Il y a les moments de déplacements aussi pour l'ensemble des étudiants. Je pense que l'on est sur un volant qui correspond aux activités de l'AFEV habituellement, qui n'est pas un volant énorme.

J'entends que ce soit de l'argent public et il faut bien l'employer. En l'occurrence, je pense qu'il est bien employé et en tout cas bien mieux employé que quand on fait suivre des élèves par des structures et des entreprises privées qui jouent sur l'apport scolaire pour accompagner les élèves. En l'occurrence, on a un projet qui est construit en lien avec l'établissement et l'université. Je trouve que c'est plutôt bien vu. Finalement, la somme proposée me paraît bien honnête par rapport à ce qui est fait. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur Bouigue. Je mets la DDCT 109 aux voix. »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 Juin 2025– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 20	
Nombre de votants : 20 dont 4 pouvoirs	
Pour : 20	Contre : 00
Abstentions : 06	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-122 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 Juin 2025– 19H

Délibération n°DEVE20250060: **Dénomination “Jardin Régine Deforges” attribuée à l'espace vert** situé au 22 rue Gabriel Lamé, dans le 12^e arrondissement de Paris.

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Nous passons désormais à la DEVE 60 : dénomination « Jardin Régine Deforges » attribuée à l'espace vert, situé au 22 rue Gabriel Lamé dans le 12^e arrondissement de Paris. Madame Marcin et Monsieur Margain, vous êtes inscrit sur cette délibération. C'est moi-même qui vais vous la présenter.

Chers collègues, par cette délibération DEVE 60, je vous propose de rendre hommage à Régine Deforges, écrivaine, éditrice et réalisatrice française née le 15 août 1935 et décédée le 3 avril 2014 à Paris. Vous retrouverez toute sa biographie dans l'exposé des motifs et je ne serai pas exhaustive, mais insistons sur quelques faits marquants de la vie d'une femme que j'admire tout particulièrement, autant dans son œuvre que dans son parcours de femme libre, voire libertaire.

Après avoir commencé sa carrière comme librairie spécialisée dans les livres érotiques rares, elle devient en 1968 la première femme éditrice indépendante en France. Ses activités éditoriales la conduisent à plusieurs procès pour atteinte aux bonnes mœurs. Car oui, Régine Deforges bouleverse la société de son époque en donnant une voix à des auteures et autrices marginalisées en publiant des textes audacieux, souvent censurés ailleurs, et en défendant la liberté d'expression et la littérature érotique face aux institutions conservatrices. Elle crée ainsi un espace littéraire libre, subversif et novateur.

En tant qu'écrivaine, elle porte ces mêmes engagements avec sa plume. Son œuvre la plus célèbre est bien évidemment *La Bicyclette bleue*, écrit en 1981, roman qui inaugure une saga historique en dix volumes couvrant la Seconde Guerre mondiale jusqu'à la guerre d'Algérie. Profondément féministe, son œuvre est marquée par une grande liberté de ton et une volonté de briser les tabous autour de la sexualité, de la mémoire collective et du rôle des femmes dans l'histoire.

Bisexuelle assumée, elle revendique une sexualité affranchie des normes et contribue notamment à la visibilité de la bisexualité à une époque où celle-ci ne disait pas encore son nom. En ces mois de fierté, il est d'autant plus important de l'en remercier, de lui rendre hommage. Cette délibération a une résonance particulière. En plus de célébrer une femme pionnière, elle acte aussi la création d'un tout nouveau jardin dans la cour de l'ancienne école Gabriel Lamé. Nous avons longtemps porté ce projet ensemble et je suis fière qu'il puisse voir le jour dans quelques semaines. Un nouvel écrin de verdure, une nouvelle cour oasis ouverte à tout le monde. Là où nous ne faisons pas de cour oasis parce que les écoles ne sont plus, nous menons sans cesse ce travail de végétalisation de notre arrondissement et de création d'îlots de fraîcheur, ici dans la cour d'un bâtiment emblématique du 12^e.

Ancienne école, puis école des métiers de la DASCO, l'espace Gabriel Lamé est aussi un lieu d'accueil associatif incontournable dans notre arrondissement. Transformé en centre de vaccination pendant la période Covid, il accueille depuis hier matin la très grande majorité des services publics municipaux enfin rassemblés dans un site unique depuis l'incendie. Ce sont donc les agentes et les agents de la mairie du 12^e qui bénéficieront les premières et premiers de ce tout nouveau jardin. J'en suis particulièrement heureuse, surtout après ces derniers mois où la



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 Juin 2025– 19H

capacité d'adaptation et le travail de chacune et chacun ont suscité mon entière admiration et gratitude

Pour toutes ces raisons, vous me voyez honorée de vous présenter cette délibération aujourd'hui et de vous la soumettre au vote. Merci.

Madame Marcin ? »

Mme Françoise **Marcin, conseillère d'arrondissement :**

« Merci, Madame la Maire. Nous aurions préféré que cette dénomination soit donnée à l'école Lamoricière. Si je puis me permettre, je continue à dire l'école Lamoricière. Nous connaissons l'œuvre littéraire de Régine Deforges, écrivaine, éditrice, réalisatrice, plutôt que cette école se voit attribuer des noms comme ceux de Madame Wagner ou de Monsieur Longuet, qui rappellent plutôt le bruit et la fureur. Si nous ne partageons pas entièrement les engagements de Régine Deforges, cela aurait été l'occasion de faire connaître la littérature française pour se cultiver, permettre aux enfants de cette école de découvrir le monde, de se construire une culture générale, de développer leur imagination, de se faire plaisir ou encore d'avoir un peu plus de réconfort plutôt que dans le bruit et la fureur.

Il est dommage que vous attribuiez à un jardin plutôt qu'à une école le nom de cette écrivaine française. Merci. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Avez-vous écouté ce que je vous ai raconté sur Régine Deforges ? C'était une féministe. »

Mme **Françoise Marcin, conseillère d'arrondissement :**

« Je connais Régine Deforges, Madame la Maire. Je l'ai lue alors que j'étais adolescente en Martinique. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Monsieur Margain ? »

Monsieur Franck Margain, Conseiller de Paris :

« Je soutenais ma collègue Françoise pour vous faire une demande très officielle de changer le nom que vous avez prévu pour l'école Lamoricière et le donner au jardin, et ce nom que vous donnez au jardin, le donner à l'école Lamoricière. On va faire un changement. Je vous fais une demande. Merci. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je ne vais pas revenir sur les dénominations qui ont été un processus collectif avec les parents, les équipes éducatives et les enfants, qui ont donné lieu à un vote sur deux couples et dont



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 Juin 2025– 19H

effectivement les noms ont été adoptés, validés et votés au dernier Conseil d'arrondissement du 12^e et au Conseil de Paris.

Je serais contente d'avoir donné le nom de Régine Deforges à une école. On aurait aussi pu ouvrir sur le fait que ce soit cette femme, dont j'ai retracé brièvement l'histoire et ses combats féministes. Et surtout, effectivement aussi sur sa volonté de pouvoir s'inscrire en avance sur son temps, sur le développement de l'humanité qu'elle prônait. Je ne vois rien de décevant ou d'humiliant le fait d'être nommé dans un jardin, bien au contraire. Je trouve que c'est justement lui rendre un noble honneur.

Peut-être que justement l'idée serait non seulement de faire des cours oasis, mais d'emmener l'ensemble de nos élèves de chaque école, d'aller dans les différents jardins et notamment ceux que nous inaugurons ensemble actuellement de tout l'arrondissement, pour non seulement leur faire connaître l'ensemble des quartiers de notre riche arrondissement et les faire profiter de ces jardins.

Je remercie Laurence Patrice de nous l'avoir proposé. Je n'ai absolument pas hésité, puisque je trouve que c'est lui rendre un bel hommage. Puis vraiment encore, vous dire une fierté. Ce jardin de Gabriel Lamé, nous l'avons porté avec toute l'équipe municipale. Je vous invite bien évidemment à son inauguration qui aura lieu très prochainement.

Monsieur Seingier, vous vouliez faire une explication de vote ? »

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

« Oui, c'est une explication de vote. Pour notre part, nous estimons que Régine Deforges est effectivement un symbole de liberté et d'audace. Liberté d'expression, vous l'avez dit. Elle dépassait les clivages dans les milieux de droite, elle est élue aussi. Je pense que c'est effectivement un choix qui nous rassemble tous et nous votons favorablement pour dénommer ce beau lieu du nom de Régine Deforges. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur Seingier. Je mets aux voix la DEVE 60. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 20	
Nombre de votants : 26 dont 6 pouvoirs	
Pour : 26	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-123 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 Juin 2025– 19H

Sortie de M. Nizar Belghith et de Mme Isabelle Rocca après le vote de la délibération DEVE20250060.

Délibération n°DEVE20250067 : Subventions (130 000 euros) à quinze associations (seize projets) pour des actions de sensibilisation à une alimentation durable et **d'accompagnement vers une plus grande démocratie alimentaire.**

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons désormais à la DEVE 67 : subventions de 130 000 euros à 15 associations, 16 projets pour des actions de sensibilisation à une alimentation durable et d'accompagnement vers une plus grande démocratie alimentaire. Monsieur Margain, vous êtes inscrit sur cette délibération et Manon Havet va nous la présenter. »

Madame Manon Havet, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci, Madame la Maire. Cette délibération porte sur le soutien à des associations contribuant à la transition alimentaire, particulièrement auprès de publics fragiles. Les actions financées portent sur la sensibilisation à l'alimentation durable, sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, sur l'apprentissage des savoir-faire culinaires ou encore l'accompagnement vers une consommation responsable.

Pour notre arrondissement, on a 3 associations qui sont concernées. Tout d'abord, l'École comestible pour des ateliers pédagogiques, culinaires et potagers qu'elle mène en milieu scolaire et qui se voit intégrée aux projets éducatifs des écoles dans lesquelles elle intervient. Ce projet de l'École comestible vise tout particulièrement à éveiller les élèves aux fruits et légumes de saison, à comprendre leur origine du sol à l'assiette, tout en les sensibilisant aux enjeux écologiques, à l'alimentation, à sa végétalisation. Cela s'inscrit ainsi en lien avec les actions menées via la Caisse des écoles.

Cette association intervient déjà au 56 Picpus, dont la nouvelle cour Oasis a été inaugurée hier par Madame la Maire qui en parlait. De nombreux élus étaient également présents et ont pu voir le potager qu'a mis en place l'École comestible.

La deuxième association concernée et la Fondation de l'Armée du Salut Palais de la Femme pour le projet Cuisine partagée du Palais de la Femme, qui consiste en des ateliers de cuisine en partenariat avec des associations telles que Toques en Stock, Coq Trotteur, afin de sensibiliser des publics divers, adultes et enfants, à une alimentation de saison équilibrée et anti-gaspillage.

Et enfin, la troisième association concernée : le Festival We Love Green pour les projets et les actions menées autour de l'alimentation durable pendant l'édition 2025 de ce festival, qui a permis une offre de restauration durable 100 % végétarienne.

Le festival a renforcé certaines de ses pratiques avec la mise en place d'une vaisselle consignée 100 % réutilisable pour l'ensemble des restaurateurs présents sur le site. Il y a eu également une



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 Juin 2025– 19H

redistribution systématique des invendus à des associations solidaires ainsi que l'adaptation des portions pour limiter les déchets. Par ailleurs, les restaurateurs et restauratrices partenaires doivent respecter un cahier des charges exigeant pour garantir l'utilisation de produits locaux de saison, bio et durables en circuits courts, avec des engagements très forts contre le gaspillage alimentaire, le tri des déchets et l'évaluation du bilan carbone des repas, en partenariat avec Bon pour le climat.

En complément, pour finir, les équipes de ce festival ont aussi accompagné les restaurateurs et restauratrices grâce à des outils pédagogiques pour avoir des recettes très bonnes, mais à faible impact, des calculs d'empreinte carbone et des ateliers thématiques.

Je vous remercie et je vous invite à voter pour cette délibération. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Havet. Monsieur Margain ? »

Monsieur Franck Margain, Conseiller de Paris :

« Merci, Madame la Maire. J'en profite pour répondre à votre commentaire sur les mésanges et les études sur les nichoirs. J'ai bien regardé le problème. La réalité, c'est que les mésanges, c'est le volatile le plus important du bois. Il s'adapte, on peut le comprendre. Ce que j'essaye de vous faire comprendre, c'est que vous demandez aux animaux de s'adapter aux activités des êtres humains. Comme tous les animaux du monde, ils s'adaptent. C'est comme quand on maltraite les gens : ils s'adaptent, hélas. Vous maltraitez, ils maltraitent les animaux, mais ils s'adaptent. Les animaux sont surpris par le bruit, ils vont abandonner leurs œufs. Ils ont commandé une étude impartiale réalisée par une organisation extérieure et que l'on devrait avoir l'année prochaine. On voit très bien que ce n'est que de la poudre aux yeux.

Sur cette deuxième délibération, on est stupéfaits. Vous nous aviez vanté que c'était des gens qui savaient tout faire en matière écologique, en matière de recyclage, en matière de propreté, qui était exemplaire. Or, la réalité est qu'ils n'ont même pas la capacité de se payer des assiettes recyclables : il faut que ce soit les Parisiens qui payent les assiettes recyclables du festival Love Green. Ils font des bénéfices colossaux et vous demandez sur l'argent public de payer des assiettes recyclables pour un festival qui est censé normalement en son sein porter justement toutes les problématiques de recyclage et ne pas demander aux Parisiens de les payer. On tombe



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 Juin 2025– 19H

des nues de savoir que vous êtes capables de demander de l'argent aux Parisiens pour que Love Green puisse recycler ses assiettes. Cela n'a pas de sens. On votera contre, bien sûr. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« J'espère qu'il n'y aura pas une troisième délibération, parce que vous allez être fâché, Monsieur Margain. Madame Havet ? Mais je pense que vous avez déjà répondu en grande partie. »

Madame Manon Havet, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Le désespoir est partagé. On ne vous a absolument pas dit que c'était un festival qui était exemplaire à 10 000 %. C'est un festival qui est engagé de longue date pour améliorer son bilan carbone sur les différents postes émetteurs, avec certaines ambitions qui méritent un accompagnement.

S'agissant de la biodiversité, vous dites que tous les animaux s'adaptent et qu'il n'y a pas de problème, mais ce n'est pas le cas. Autrement, on aurait moins de problèmes d'érosion de la biodiversité. D'ailleurs, on retombe toujours sur les mêmes débats, mais on est entourés d'experts qui nous disent qu'il y a certains éléments auxquels les animaux sont incapables de s'adapter, notamment la fragmentation des habitats, en particulier dans le bois, en raison d'axes automobiles, qui est la raison pour laquelle on est engagés vers la renaturation de certains axes pour éviter la fragmentation des habitats.

Madame la Maire rappelait la célébration à venir du 5 juillet sur la Ceinture du Lac, parmi d'autres axes qui ont été végétalisés, rendus à la nature et qui permettent effectivement aux animaux de parcourir plus, d'avoir ce dont ils ont besoin. Parce que pour le coup, il y a objectivement certains aménagements urbains auxquels les espèces ne s'adaptent pas. Ce sont vraiment les experts en biodiversité qui nous le disent.

Vous vous ridiculisez et vous tâchez en tout cas de ridiculiser des études qui sont menées par des associations de grande qualité telle que la LPO, qui a mené ces études. Je vous en ai donné un résumé, mais vous avez une partie de l'étude qui est disponible en ligne, que je vous invite à consulter. Ce qui nous intéresse à présent, c'est d'aller plus loin et d'étudier l'impact sur d'autres espèces, toujours dans une démarche d'avoir l'impact le plus faible possible et de monter en connaissances aussi sur ces sujets. Je vous remercie. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Havet. Je vais mettre la DEVE 67 aux voix. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 Juin 2025– 19H

Nombre de Conseillers présents : 18	
Nombre de votants : 24 dont 6 pouvoirs	
Pour : 18	Contre : 06
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-124 AVIS)

Retour de Mme Sandrine Charnoz, Mme Isabelle Rocca et Mme Nizar Belghith après le vote de la délibération DEVE20250067.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 Juin 2025– 19H

Délibération n°DFA20250037 : **Signature d'un contrat de concession de services relative à l'exploitation, l'entretien et la valorisation de l'hippodrome de Paris-Vincennes**, situé dans le Bois de Vincennes, dans le 12^e arrondissement de Paris.

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons à la DFA 37 : signature d'un contrat de concession de service relative à l'exploitation, l'entretien et la valorisation de l'hippodrome de Paris-Vincennes situé dans le Bois. Madame Montandon et Monsieur Seingier, vous êtes inscrits sur cette délibération. Monsieur Bouigue pour vous la présenter. »

Monsieur Richard Bouigue, Premier adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci Madame la Maire. Nous avons à faire à une délibération qui concerne un site qui est la propriété de la Ville de Paris : l'hippodrome de Paris-Vincennes. En vertu d'une occupation privative de 1976, la Ville de Paris a confié à ce que l'on appelle la Société d'Encouragement à l'Élevage du Trotteur Français – que l'on appellera la SEETF - l'exploitation de l'hippodrome pour une durée de 50 ans. Il y a eu 3 avenants depuis qui ont été adoptés et votés, dont le dernier le 24 décembre 2024 dans notre Conseil sous cette forme ici, relatif à une prolongation de contrat pour 8 mois. C'est un site de 48 hectares. Je rappelle qu'il comprend 11 000 m² de surface bâtie. Depuis d'ailleurs les 8 derniers mois et la prolongation de cette occupation, il y a eu des discussions entre la CFDT, la SEETF et la Ville de Paris qui ont notamment permis de diversifier ces activités, je n'y reviens pas.

J'ajoute qu'à titre indicatif, la redevance totale qui est perçue par la Ville en 2024 est de 101 832 euros. Une procédure a été lancée, une procédure ouverte en consultation relative pour une concession de service pour une durée de 30 ans. Elle a été lancée récemment par la Ville de Paris. Je passe sur les différents critères qui ont été envisagés au départ et sur les travaux qui sont prescrits pour un montant évalué à 41 830 000 euros, ce qui prouve que c'est important. Cela touche à la fois des travaux sur les énergies renouvelables, sur l'optimisation de la performance énergétique des bâtiments, sur l'amélioration de l'accessibilité aussi sur les aménagements paysagers.

Deux candidatures avaient été déposées, mais une était en fait une erreur, le dépôt de cette candidature n'étant pas affecté à ce projet, mais à un autre. Il n'y avait au final qu'une candidature déposée, celle de la Société d'Encouragement à l'Élevage du Trotteur Français.

Une seule candidature a été évaluée. Ces critères d'évaluation sont les suivants : la qualité du projet d'exploitation, qui a été jugée plutôt satisfaisante, la qualité du projet architectural et paysager qui a été jugée moyennement satisfaisante et la viabilité de l'offre économique jugée peu satisfaisante.

Bien évidemment, c'est sur ce point que je voudrais insister puisque s'agissant de la redevance, la Ville de Paris avait envisagé une redevance à hauteur de 5 millions d'euros et qui, finalement, sera de 2 millions d'euros pour plusieurs raisons. D'abord parce que quand il n'y a pas de



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 Juin 2025– 19H

concurrence, il est un peu plus compliqué de mettre les différents acteurs sur un droit à se concurrencer eux-mêmes et à faire une meilleure offre.

Deuxièmement, on est aussi sur un projet dans lequel on voit bien qu'il y a une modification substantielle de ce qui est la nature même de l'établissement et une mutation profonde de l'exploitation qui va être envisagée.

On peut envisager que ce passage de 5 millions à 2 millions d'euros est aussi une contrepartie à cette mutation du modèle, qui est celui de l'exploitation par la SEETF de l'hippodrome de Vincennes.

Je rappelle que ce sont notamment le développement d'activités complémentaires, c'est l'accueil d'activités culturelles et pédagogiques, c'est l'ajout d'activités de sensibilisation au bien-être animal, c'est l'ouverture de l'hippodrome à la promenade publique, c'est le maintien de l'agriculture urbaine sur le lieu, c'est tout le travail sur la partie paysagère et sur la partie architecturale qui pour ne pas être parfaite aujourd'hui, peut quand même être reprise et donner lieu à des améliorations.

Voilà un petit peu des éléments de présentation, mais je laisse nos collègues de l'opposition poser les questions qu'ils ont à poser et j'y répondrai autant que possible. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Monsieur Bouigue. Sachant qu'effectivement, cette concession n'avait pas été renouvelée depuis 1975. Madame Montandon ? »

Madame Valérie Montandon, Conseillère de Paris :

« Merci, Madame la Maire, merci, Monsieur Bouigue pour cette présentation. Je vous avoue que cette délibération laisse transparaître un manque manifeste de motivation de la part de la Ville de Paris et de clarté dans les objectifs poursuivis. Vraiment, j'ai l'impression que vous allez voter la délibération, mais il n'y a pas un enthousiasme de folie qui transparaît dans cette délibération. Je souhaite revenir sur plusieurs points d'interrogation. Tout d'abord, vous avez évoqué la redevance. En effet, il y a un écart qui est très important et vous l'avez évoqué, Monsieur Bouigue. Je voudrais quand même comprendre la grande différence qu'il peut y avoir entre la redevance de 5 millions d'euros qui a été fixée au départ par la Ville. Certes, en 2024, la redevance s'élevait à 101 000 euros, ce qui peut paraître quand même très faible. Pour le candidat, vous avez proposé 1,5 million d'euros progressifs selon les années. Il est vrai qu'on arrive quand même à un chiffre bien en deçà de l'objectif qui avait été fixé par la Ville.

Vous avez de façon très élégante, Monsieur Bouigue, parlé de mutations, à savoir que les mutations pouvaient expliquer les révisions. Je voulais quand même savoir sur quelle base vous vous êtes appuyé lors des négociations pour arriver finalement aux chiffres arrêtés. Parfois, on peut avoir l'impression quand même que la Ville a été déconnectée au départ des réalités économiques, ou peut-être d'ailleurs trop exigeantes dans un cahier des charges qui a engendré des contraintes irréalisables. Je voudrais bien avoir un peu plus de départ sur cette prise en compte des mutations.

Ensuite se pose la question des usages. Nous sommes favorables à l'installation d'activités de sensibilisation à la biodiversité. Vous en avez énuméré plusieurs. Vous savez que cela fait partie des sujets que l'on avait nous-mêmes explorés, la mission d'information et d'évaluation. On ne peut que se réjouir de ces objectifs. Mais il y a quand même une zone d'ombre qui persiste sur les



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 Juin 2025- 19H

conditions de commercialisation d'événements. Il est marqué entre parenthèses festivals, concerts. Quel garde-fou la mairie prévoit-t-elle ? Parce que si l'idée est de transférer certains événements déjà existants dans les bois vers ce site pour limiter les atteintes dans les sous-bois, cela peut aller dans le bon sens en effet, de concentrer finalement dans un endroit qui est déjà, j'allais dire, utilisé et d'optimiser les usages, on en est entièrement d'accord. Mais il faut quand même une stratégie d'encadrement, c'est indispensable. Or, je ne l'ai pas forcément vue. Je parlais tout à l'heure de garde-fou : je voudrais plus de précisions à ce sujet.

Je voulais revenir aussi quand même sur le nombre de fois où dans cette délibération et dans le rapport de 62 pages de la DFA, où à chaque sujet, il est quand même précisé qu'il y a soit un manque justement de précisions ou une absence d'éléments. J'ai relevé quand même que dans ce rapport, il y avait 39 mentions qui renvoient soit à des imprécisions, soit à une absence d'éléments, à chaque fois à une reconnaissance de la Ville sur le fait qu'il n'y a pas de modélisation, pas d'éléments, pas de précisions, que l'on est dans le flou. 39, cela fait quand même beaucoup et j'ai pu en oublier.

La question de la redevance semble être un levier majeur pour l'équilibre financier, c'est indéniable. J'ai peur que cela encourage l'hippodrome à développer des activités très lucratives au détriment d'usages non marchands, ou alors vers des publics de proximité. J'entends par là par exemple que nous soutenons pleinement une optimisation de l'espace, notamment pour accueillir les activités sportives de proximité, sportives ou culturelles d'ailleurs. Si la logique de partage des usages est principalement guidée par une pression financière, cela n'augure rien de bon. Ce ne sont ni les publics populaires ni les acteurs culturels indépendants qui seront ciblés.

Je vous parlais encore de garde-fous. Comment est-ce que vous allez pouvoir gérer le fait qu'il y ait une certaine ouverture vers des publics justement de proximité, des jeunes de l'arrondissement ou de Paris, tout simplement ?

Enfin, on a pu voir quand même qu'il y avait eu un délai supplémentaire. On l'a d'ailleurs voté dans cette instance. Il y a eu de nombreux échanges. Comment expliquer que la Ville reste encore aussi critique dans la rédaction de l'exposé des motifs alors que justement, il y a eu autant d'échanges ? Tout à l'heure, je vous ai vu sourire quand je vous ai dit que je trouvais que cela manquait de motivation. Je me demande pourquoi. Est-ce que c'est une posture, parce que vous anticipiez le fait que cela ne va pas forcément bien se passer ? Est-ce qu'il existe de véritables désaccords de fond qui sont non résolus et qui vous poussent finalement à voter la délibération ? Parce que finalement, il est vrai qu'il n'y a pas 36 000 acteurs et qu'il faut bien finir par conclure un jour cette convention. Est-ce que c'est une posture, ou est-ce qu'il y a vraiment de véritables désaccords que vous n'avez pas réussi à résoudre malgré le délai supplémentaire et malgré les nombreux échanges ?

Il me semblait qu'il y avait un angle mort sur les transports. Il y a une suppression annoncée de 800 places de parking, mais c'est tout de même un lieu qui est très excentré et surtout, il n'y a aucune alternative sérieuse en matière de mobilité douce - vous le dites dans l'exposé des motifs - qui a été proposée

Quelle est l'alternative ? Qu'est-ce qui a été pensé collectivement ? Je pense que c'est un sujet qui a dû être évoqué avec le prestataire, avec le candidat. Pourriez-vous un peu nous aiguiller sur la stratégie globale ? Je vous en remercie. »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 Juin 2025– 19H

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Montandon. Monsieur Seingier ? »

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire, mes chers collègues, je partage ce que vient de dire Madame Montandon et je vais aller plus loin en rebondissant sur la question de la stratégie globale, parce que je partage votre non-enthousiasme, on le sent dans vos propos. Je pense qu'on aurait été dans la même situation, puisqu'on n'a qu'un candidat qui propose de refaire un peu la même chose.

Nous partagions la dernière fois en mars votre volonté de diversification de l'offre, etc. On sait aujourd'hui que les turfistes, ils sont dans les bars PMU et ce ne sont pas eux qui remplissent les hippodromes. Il faut dans tous les cas réfléchir à une nouvelle offre. Je regrette que vous ne l'ayez pas fait.

En 2005, il y a déjà 20 ans, il y avait déjà un débat sur l'idée de « Est-ce que trois hippodromes à Paris, ce n'est pas trop ? » En 2005, on avait déjà ce débat. Je pense surtout à Auteuil. Déjà, les concessionnaires de ces hippodromes étaient prêts à discuter et à réfléchir entre eux. La droite et la gauche étaient à l'époque d'accord pour réfléchir à cette question. Or, vous avez repoussé les négociations sans mener ce vrai débat qui, je pense, aurait dû avoir lieu.

De la même manière, je vous avais posé une question en mars sur la possibilité d'avoir des lots dans différentes communes de France. Je peux en citer une que je connais très bien à Marcq-en-Barœul, qui est aussi une ville d'hippodrome. La Ville avait décidé de créer des lots par exemple sur la restauration pour d'autres d'offres vraiment événementielles. Je rejoins ce qui a été dit sur des spectacles comme We Love Green, justement pour éviter que le lieu ne soit qu'un hippodrome dédié aux courses et qu'il puisse y avoir d'autres choses. Parce que la société dont on parle, sa nature n'est pas de pouvoir organiser d'autres événements ou d'autres offrent comme vous le souhaitez, comme nous le souhaitons tous.

Je vais m'abstenir sur cette délibération, puisque nous avons besoin d'un concessionnaire, mais je pense que vous pourriez avoir une nouvelle stratégie, surtout pour réfléchir à la prochaine concession. Vous auriez pu tout à fait rejeter l'offre, tout simplement. Quand il n'y a qu'un candidat, c'est légitimement possible. Pourquoi n'avez-vous pas rejeté l'offre pour réfléchir à une nouvelle réflexion globale sur Paris et sur l'ensemble des hippodromes parisiens ? »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Si elle a été acceptée, c'est qu'il y a quand même eu des garanties. Mais dans 50 ans, je ne suis pas sûr que l'on soit dans la même configuration dans ce Conseil d'arrondissement, Monsieur, Monsieur Bouigue ? »

. Richard Bouigue, Premier adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, conseiller d'arrondissement :

« Excusez-moi, il y a un problème d'enthousiasme. Alors maintenant, il faut présenter les délibérations avec enthousiasme.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 Juin 2025– 19H

Excusez-moi, Madame Montandon, mais quand vous dites cela, vous me renvoyez une image qui est un peu étrange. Ce n'est pas une question d'enthousiasme, c'est peut-être de la fatigue de mon côté, rien d'autre. Néanmoins, vos questions sont plus intéressantes que cette introduction et je vais me permettre de répondre aux questions qui sont les vôtres.

D'abord, vous me permettrez de dire que je n'ai pas participé aux délibérations s'agissant de ce lot. Les éléments que j'ai sont des éléments d'information plus que des éléments de vécu me concernant. Il est important de le signaler.

S'agissant de la signature de ce contrat de concession, il traîne depuis un moment et des deux parties, nous en avons besoin, du côté de la Ville comme du côté de la Société d'Encouragement à l'Élevage du Trotteur Français. Je ne vous dissimulerais pas l'idée que nous sommes dans une négociation économique et que quand vous n'avez qu'un seul compétiteur dans ce type de procédure, il est très compliqué de négocier avec lui. Concernant le prix qu'il annonce au départ, nous n'avons pas affaire à des philanthropes en face de nous.

Je peux vous dire qu'à l'intérieur de cette société, il y a aussi des gens qui demandent à avoir des négociations très serrées avec la Ville et que quand ils ont annoncé les 2 millions, ils n'ont pas bougé et ils n'avaient pas de raison de bouger puisqu'ils sont le seul compétiteur que l'on a pu retenir. La question qui s'est posée pour la Ville de Paris, c'est « Est-ce qu'il y a des motifs à ce que l'on signe ou est-ce qu'il y a des motifs comme la précédente fois à ce que l'on ne signe pas quand on a repoussé de 8 mois avec un avenant la signature de ce nouveau contrat de concession, parce que cela ne convenait pas ? »

Vous l'avez dit vous-même, on est environ à 101 832 euros sur la redevance. Aujourd'hui, on va passer à 2 millions d'euros. C'est un bond. On passe quand même de quelque chose qui est, vous l'avez dit vous-même, un peu ridicule peut-être, j'emploie le mot un peu insignifiant, à une redevance dont le montant devient intéressant. Il n'est pas celui de la ville, celui qu'elle aurait souhaité oui, mais c'est la négociation. Et dans la négociation, la Ville n'a pas eu les moyens de faire monter au-delà et l'on est sur les 2 millions d'euros.

Pourquoi c'est intéressant néanmoins, les 2 millions d'euros ? Quand j'ai parlé de mutation, aujourd'hui on a un partenaire, une société qui est capable de mettre en place des activités autour de l'hippodrome, des animations autour de l'hippodrome, qui nous intéressent, que ce soit à la fois sur l'engagement des travaux, il faut le prendre en compte. Ce sont aujourd'hui 41 millions d'euros aujourd'hui, ce n'est pas rien, qui vont toucher notamment les énergies renouvelables, la structure bâtiment, l'architecture, l'accessibilité, la biodiversité. Tous ces moyens mis en œuvre et ces travaux ne sont pas négligeables. Il y a en fait tout l'accompagnement que je vous ai précisé tout à l'heure : l'accueil d'activités culturelles, les activités de sensibilisation au bien-être animal, l'ouverture de l'hippodrome à la promenade publique, etc. Ce sont des ouvertures qui nous intéressent parce que c'est une vraie ouverture à d'autres publics, à d'autres activités que pratiquait l'hippodrome historiquement et qui sont donc aussi ce que j'appelais une mutation.

Troisième chose : la situation de l'élevage en France n'est pas particulièrement florissante. On prend aussi en compte une réalité économique. Vous allez voir, quand vous allez à la rencontre des différents acteurs en France aujourd'hui, c'est compliqué. L'entretien et la vie même des hippodromes aujourd'hui sont un souci pour beaucoup de ces sociétés, qui sont pourtant historiques dans beaucoup de villes. Être en capacité de maintenir une activité sur l'hippodrome de Vincennes, parce que c'est quelque chose qui est demandé par les acteurs, nécessite aussi de prendre en compte leur santé économique et leur santé financière, et donc peut-être de ne pas



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 Juin 2025– 19H

avoir l'exigence qui pourrait être celle du principe maximal, mais aussi de négocier sur ce point-là.

Est-ce que sur les événements, il faudra être vigilant ? Oui. Mais je crois que du côté de la Ville de Paris et de la mairie du 12^e, on n'a jamais été laxistes sur l'organisation d'événements au sein de l'hippodrome. Je rappelle que ce n'est pas sous nos mandatures que l'on a recommencé certains concerts démesurés qui à l'époque, pouvaient s'entendre, mais qui aujourd'hui ne s'entendraient pas de la même manière. Quant à la suppression des places de stationnement, elle va dans le sens de l'exploitation du bois d'une manière générale, et la Maire pourra y revenir. Mais on développe et on met en place une offre de service alternatif qui pourra permettre de compenser tout ou partie de cet accès qu'il y avait précédemment par la voiture.

Il y a quand même des choses dans ce nouveau contrat de concession qui nous laissent à penser qu'au-delà de la déception qui a pu être la nôtre sur la concession, il y a des éléments satisfaisants qui montrent ce que j'ai appelé une mutation, parce que je pense que c'est réellement cela que l'on est en train de vivre et d'accompagner. Il faut le prendre en compte, aussi. Ce n'est pas un acteur qui, historiquement, a eu l'habitude de développer les activités qui étaient prévues au cahier des charges avec des montants importants de travaux et avec une volonté d'ouvrir.

Quand vous parlez des publics de proximité, Madame Montandon, vous avez raison. Mais vous savez très bien que les premières ouvertures ont été faites avec les élèves de l'école du Breuil. Il est plutôt intéressant que ce partenariat entre l'hippodrome et l'école du Breuil se mette en place. C'est un début. On est sur quelque chose qui s'est construit dans les 8 mois précédents. Cela va se développer et bien évidemment, on pourra avoir d'autres accueils de public. Quand on dit de proximité, on est d'accord, on n'est pas sur la proximité immédiate, on est sur une proximité aux alentours. Mais je pense que c'est important. Comme nous avons su développer avec la Ferme de Paris des partenariats, nous développerons demain des partenariats avec l'hippodrome, j'en suis largement convaincu. Le fait que l'hippodrome devienne un acteur du bois qui défende des projets autour de la biodiversité, du paysage, de l'accessibilité me paraît important.

Monsieur Seingier, vous parlez de stratégie globale. Je pense que l'on est dans cette stratégie globale. Cela fait des mois et des années. Pour avoir suivi dans une précédente mandature les discussions s'agissant de cette convention avec l'hippodrome, je peux vous dire que les discussions ont été très longues, très dures, et que c'est en fait une double stratégie qui se met à être discutée : celle de la Ville et celle des acteurs et en l'occurrence du trotteur français. On n'a pas nécessairement les mêmes stratégies ni les mêmes objectifs. Il faut se mettre d'accord, il faut se poser et il faut voir où on a des intérêts communs. Je crois que cette convention sort des intérêts communs. Elle sort des éléments qui sont ceux de la vie d'un hippodrome, mais adaptés aux exigences aujourd'hui d'un acteur qui ne peut plus se replier uniquement sur cette activité historique, mais qui doit développer un autre type d'activité.

Est-ce que c'est à l'hippodrome de tout faire ? Ce n'est pas ce que dit la convention. Rien ne l'empêchera de s'adosser à des compétences et à des prestataires extérieurs qui viendront l'aider pour réaliser des choses. On ne demande pas à l'ensemble des structures, notamment celles qui sont à la constitution et à la composition du conseil d'administration du trotteur français, de prendre en charge toutes ces animations.

On dit juste qu'il aura à les mettre en place en s'appuyant sur des compétences qui seront probablement extérieures.

L'idée des lots, Monsieur Seingier, oui, ce c'est pas ce qui a été retenu, j'entends. Mais en l'occurrence, ce ne sont pas les lots qui ont été à l'origine. Il y a eu une volonté de garder un seul lot et de le garder au global pour peut-être mieux suivre et cerner l'engagement, notamment sur



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 Juin 2025– 19H

les travaux qui ne sont pas négligeables. Parce que les 41 millions d'euros, il faudra les suivre. C'est bien quand on a un acteur et qu'on ne dissémine pas. On sait très bien qu'en matière de réalisation de travaux, c'est bien d'avoir un acteur et non pas d'en avoir plusieurs à chaque fois qui supervisent l'ensemble des choses. On a des choses très découpées qui posent après des problèmes de coordination, d'articulations, d'organisation. Je pense que l'idée d'avoir un seul lot me paraît très juste.

Sans être dans un enthousiasme indescriptible, Madame Montandon, je pense qu'il y a à l'intérieur de ce contrat de concession des éléments favorables, des éléments qui montrent que l'on a cranté autre chose sur la redevance, même si on ne va pas au-delà, mais surtout sur toutes les activités annexes et les engagements annexes qui sont mis en place. Je pense que l'on est plutôt sur la bonne voie concernant la mise en œuvre de ce contrat de concession. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur Bouigue. J'espère qu'effectivement, collectivement, nous saurons être attentifs et surtout constructifs par rapport au devenir de ce nouvel hippodrome. Je vous fais confiance en tout cas sur notre engagement sans faille, sur tout ce qu'il se passe dans le 12^e et dans son bois. Je mets cette DFA 37 aux voix. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 21	
Nombre de votants : 22 dont 5 pouvoirs	
Pour : 22	Contre : 00
Abstentions : 06	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-125 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 Juin 2025– 19H

Délibération n°DJS20250098 : Délégation de service public - **Convention avec l'association "CLAJE" pour la gestion des Centres Paris Anim' Pina Bausch, Musidora, Annie Fratellini, Bessie Smith et son annexe Louise Jacobson, dans le 12^e arrondissement de Paris.**

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons désormais à la DJS 98 : délégation de service public, convention avec l'association CLAJE pour la gestion des Centres Paris Anim', Pina Bausch, Musidora, Annie Fratellini, Bessie Smith. Madame Montandon et Monsieur Margain, vous êtes inscrits sur cette délibération. C'est Madame Comushian qui va nous la présenter. »

Madame Anouchka Comushian, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci, Madame la Maire, bonsoir. Cette DSP concerne donc en effet la délégation de service public pour la gestion de 4 centres Paris Anim' qui a été nommée par Madame la Maire. Cela comprend également bien sûr les deux antennes Maya Angelou et Louise Jacobson, qui sont reliées à Pina Bausch et Bessie Smith.

En mai 2024, notre Conseil d'arrondissement a choisi de renouveler ce mode de gestion pour une convention de 5 ans qui commencera le 1^{er} septembre 2025 et s'achèvera le 31 août 2030. Un appel à candidatures a ensuite été envoyé avec une date limite au 13 septembre 2024. Deux candidatures ont été reçues, dont une qui a présenté un dossier incomplet et n'a donc ensuite pas complété son dossier dans les délais impartis. Ce qui fait que nous n'avions qu'un seul soumissionnaire qui était le CLAJE.

La convention avec le CLAJE qui gère les Centres Paris Anim' du 12^e arrondissement depuis leur création a été renouvelée sur la base des critères suivants. Après une réunion de négociation et de nombreuses questions et modifications demandées, il y a d'abord la qualité du projet global d'animation pondérée à 35 %, les propositions financières pondérées à 45 % et le projet d'équipe de communication et de gestion logistique pondéré à 20 %. Sont notamment fixées concernant le projet global d'animation un minimum d'heures d'activités régulières et d'inscrits aux activités régulières, bien entendu. Il a été demandé aux candidats de fournir un programme détaillé d'activités d'animation sur toute la durée de la convention. Cela va du spectacle vivant aux activités musicales, en passant par les activités sportives et à de nombreuses autres activités.

Le CLAJE s'est engagé à ce que l'ensemble des CPA proposent ce spectre d'activités. Cependant, il y a certains centres qui ont une spécialisation. Le CPA Bessie Smith proposera une programmation orientée autour de la musique, mais aussi du sport et des arts plastiques et des activités d'éveil à la musique et à la danse sont aussi prévues pour les deux ans et plus. Le CPA Annie Fratellini s'orientera vers un public adolescent, voire adulte, avec des activités autour de l'intelligence artificielle et du codage. Le CPA Pina Bausch proposera des activités diverses avec



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 Juin 2025– 19H

une prédominance autour du sport, de la mise en forme de la danse et des arts du spectacle. Une nouvelle activité de peinture à l'huile sera proposée également dans ce centre. Le CPA Musidora proposera des activités centrées autour de la mise en forme, de la musique et de la danse également.

Au-delà de ces activités, le CLAJE s'est engagé sur plus de 80 partenariats avec des acteurs souvent locaux, que ce soit les bailleurs sociaux ou d'autres Centres Paris Anim', la Maison du zéro déchet, le Relais 59, la Fondation Jeunesse Feu Vert, plusieurs collèges de l'arrondissement et j'en passe. Les CPA du CLAJE s'engagent également à maintenir leur participation, voire à organiser également un certain nombre d'animations qui sont désormais phares dans l'arrondissement, que ce soit le Festival On s'la coule 12, le Festival des cultures urbaines, la fête de l'été, etc. Ces activités touchent et mobilisent de très nombreux jeunes. La participation financière de la Ville de Paris s'élève à 11 164 377 euros pour 5 ans. Je vous laisse la parole. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Comushian. Madame Montandon ? »

Madame Valérie Montandon, Conseillère de Paris :

« Merci, Madame la Maire. En effet, il n'y a qu'un seul postulant pour ce projet, alors qu'il s'agit d'un secteur dans lequel plusieurs structures existent et sont actives. Autant il est assez rare d'avoir des structures qui gèrent des hippodromes, autant on est dans un secteur où de multiples institutions et structures existent, associatives. Ce manque de mise en concurrence est regrettable, car il prive la Ville d'une réelle capacité de comparaison et d'exigence. Comment expliquez-vous qu'aucune autre candidature n'ait été déposée ? Est-ce un problème de conditions d'accès trop restrictives ? Comment l'expliquez-vous ?

Je voudrais aussi préciser que Monsieur Margain allait se déporter parce qu'il est membre de la commission d'appel d'offres. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« D'accord, donc il n'intervient pas non plus. Merci beaucoup. Vous ne participerez pas au vote, Monsieur Margain. Madame Comushian pour vous répondre. »

Madame Anouchka Comushian, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« C'est une question en effet que nous avons discutée avec la direction générale de la mairie juste avant le renouvellement de la délégation de service public. Nous craignons bien sûr qu'il n'y ait qu'un seul soumissionnaire, parce que 4 Centres Paris Anim', c'est très conséquent. Vous voyez le budget et les équipes que cela demande. Ce n'est pas n'importe quelle association, n'importe quel organisme qui peut se positionner sur une délégation de service public de cette ampleur. Vous avez peut-être vu que le dossier est très long. C'est vraiment un lourd projet. Le CLAJE a mis des mois d'ailleurs à rédiger cette offre.

Et il y a aussi la question de la concurrence entre associations parisiennes. Le CLAJE, cela fait très longtemps qu'il est gestionnaire de ces centres. C'est une association qui est connue à Paris.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 Juin 2025- 19H

Comme la Ligue de l'enseignement ou d'autres organisations à Paris, il y a une sorte d'entente. On ne va pas forcément avoir une association qui va concurrencer une autre alors qu'elle sait qu'elle est bien installée, qu'elle sait ce qu'elle fait, qu'elle gère avec ambition et avec talent des structures de cette taille.

Sur la question de la mise en concurrence, je suis tout à fait favorable à une certaine stabilité et je suis très contente que le CLAJE ait proposé à nouveau une proposition ambitieuse, puisque c'est un partenaire avec qui l'on travaille très bien, qui est vraiment très investi dans l'arrondissement, que ce soit sur la jeunesse, mais sur tout un tas d'autres sujets. Certes, on n'a qu'un seul soumissionnaire, cela peut avoir des défauts. Mais en l'occurrence, il y a des négociations, il y a des questions qui sont posées, il y a des réponses qui sont apportées et cela permet une certaine stabilité. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Comushian. Effectivement, on est ravis qu'ils restent dans l'arrondissement parce qu'ils sont extrêmement actifs, d'abord très connus et avec un accueil de très haute qualité. Et il y a bientôt On s'la coule 12. Ce sont des partenaires très actifs sur tous ces festivals.

Je mets la DJS 98 aux voix. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 21	
Nombre de votants : 22 dont 5 pouvoirs	
Pour : 22	Contre : 00
Abstentions : 05	NPPV : 01
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-126 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 Juin 2025– 19H

Délibération n°DVD20250049 : Exploitation de vélos à assistance électrique en libre-service **sans station d'attache - Signature des conventions d'occupation du domaine public avec les trois attributaires.**

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons à la dernière délibération avec inscription, la DVD 49 : exploitation de vélos à assistance électrique en libre-service sans station d'attache, signature de conventions d'occupation du domaine public avec les trois attributaires. Monsieur Seingier, Monsieur Margain, vous êtes inscrits sur cette délibération. C'est Monsieur Delmestre qui va nous la présenter. »

Monsieur Mathieu Delmestre, adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci, Madame la Maire. La présente délibération a pour objet la signature d'une convention d'occupation de l'espace public pour l'exploitation des vélos à assistance électrique. En l'occurrence, les trois qui ont été attribués sont Voye Technologie, LIME et DOT.

Pour revenir rapidement sur l'appel à candidatures, 11 candidats se sont déclarés. Finalement, il n'y en avait que 8 qui étaient vraiment potentiellement retenus. Il y a plusieurs critères de sélection qui ont été opérés, sachant que c'était pour 3 opérateurs, pour une durée de 4 ans, avec un minimum de 3 000 vélos et un maximum de 6 000 vélos.

Les trois prestataires ont été retenus, en tenant compte aussi d'une petite adaptation du règlement, notamment sur le stationnement, puisqu'il y avait beaucoup de remontées sur le stationnement, notamment des vélos en libre-service. Désormais, il ne sera plus possible de déposer par rapport à tous les arceaux. Il y aura une règle liée aussi au nombre d'arceaux. Comme vous le voyez dans le document, il ne sera plus possible d'avoir des vélos en free-floating partout autour des arceaux : ils seront obligés d'être limités en tant que tels.

Une petite modification aussi liée à ce nouvel appel d'offres : désormais, on est sur une convention d'occupation du domaine public. Même si le contrat est signé pour 4 ans, en cas de manquements répétés aux obligations des opérateurs, il sera possible plus facilement d'arrêter ce contrat. Voilà pour la présentation rapide. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci, Monsieur Delmestre. Monsieur Seingier ? »

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire, mes chers collègues. Avant toute chose, je veux redire à quel point le développement du vélo en libre-service est une avancée précieuse pour Paris. Ces services, lorsqu'ils sont bien encadrés, sont plus souples et offrent une alternative à Vélib'. Mais pour que cela fonctionne durablement, il faut un accompagnement public à la hauteur. Cela suppose une répartition intelligente et concertée des zones de stationnement. Monsieur Delmestre, vous venez d'expliquer que sur ce point-là, il y a une amélioration. Mais il faut évidemment rester vigilant sur la concertation et la répartition homogène des stationnements pour éviter les désordres et la saturation. Puis surtout une montée en compétence de notre police municipale



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 Juin 2025– 19H

qui doit être plus formée et plus réactive, plus présente sur le terrain pour sanctionner l'incivisme et protéger les usagers notamment les plus vulnérables. Je pense aux familles, aux poussentes, à nos aînés, aux personnes à mobilité réduite. Sur ce point, j'ai vu quelques opérations, notamment il y a deux semaines, place Bourgoin. Je les salue, mais elles sont rares. Je pense que la police municipale devrait aussi s'occuper des incivilités à deux roues.

Cela dit, le vote de cette délibération mérite une critique sur les choix opérés par la ville, tant dans le contenu que dans la philosophie de la procédure de sélection du futur service de vélos en libre-service.

Premièrement, le poids accordé aux critères financiers dans la notation finale de 30 % est contestable. Je fais écho au précédent Smovengo pour Vélib', où la priorité donnée aux prix bas a conduit à un service dégradé, à des dysfonctionnements massifs, à des retards et à de l'insatisfaction encore présente des usagers. Comment justifier aujourd'hui un arbitrage sur le critère financier qui fragilise la qualité du service public pour un gain budgétaire en réalité marginal ?

Le critère de 30 % affaiblit mécaniquement la portée des critères essentiels, dont celui de la sécurité publique. Le choix de l'opérateur conditionne la sécurité dans l'espace public. Je ne vais pas tout lire.

Celui enfin sur la responsabilité sociale qui a dû interroger Monsieur Marcq, puisque certaines entreprises ont recours à des formes de micro travail précaire avec des travailleurs invisibilisés chargés de recharger les batteries pour quelques euros la nuit. Peut-on réellement cautionner cela dans un appel d'offres public ?

Enfin, sur la responsabilité environnementale, en 2018, la ville avait vu arriver des vélos de piètre qualité, rapidement abandonnés. Le bilan écologique fut un désastre. Un critère financier dominant favorise ces opérateurs à bas coût, sans stratégie de durabilité ni de fabrication locale. Nous aurions préféré que le poids du critère financier soit réduit au profit d'une évaluation plus exigeante sur la qualité du service pour les Parisiens et les Parisiennes, l'impact social et l'impact environnemental.

Deuxièmement, sur la procédure elle-même, nous ne pouvons que protester contre son déroulé. Plusieurs opérateurs ont dénoncé des irrégularités susceptibles d'entraîner la nullité de la procédure. L'un d'entre eux a déjà annoncé avoir réalisé un recours. Il ne s'agit pas ici de défendre une offre en particulier, mais en tant qu'élus, nous devons être vigilants sur tout ce qui peut fragiliser juridiquement une décision de la ville. Nous déplorons l'opacité sur la composition de la commission de sélection, en contradiction avec les exigences du Conseil d'État. Ce type de défaillance expose la Ville à des contentieux longs ainsi que coûteux et met potentiellement en péril un mode de transport efficace et apprécié. Enfin, nous le rappelons régulièrement, il est regrettable qu'aucune information n'ait été donnée aux élus, notamment aux élus d'opposition, sur les choix des critères en amont de la procédure, voire tout au long de son processus.

Nous allons voter pour, parce que nous croyons au développement du vélo en libre-service et à sa place dans la ville. Mais nous le faisons avec de sérieuses réserves et un appel clair à rééquilibrer les critères d'évaluation dans l'intérêt des Parisiens et Parisiennes, garantir une procédure juridiquement solide et transparente et impliquer davantage l'ensemble des élus dans la gouvernance de ces grands choix qui nous engagent tous. »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 Juin 2025– 19H

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci, Monsieur Seingier. Les opérations sont quotidiennes, ce n'est pas forcément que sur la place du Colonel Bourgoin. Croyez-moi, je les fais intervenir dès qu'il y a un souci. Pour avoir une comparaison avec d'autres arrondissements, je pense que l'on peut être assez fiers des équipes de la police municipale du 12^e. On est Premiers en termes de verbalisation et sur tous les modes de déplacements, parce que déjà nous avons aussi une police qui est extrêmement mobile, à pied et à vélo. Cela change aussi les choses et les directives. Sur les incivilités, la police municipale du 12^e est intraitable et nous continuerons de l'être. Monsieur Margain ? »

Monsieur Franck Margain, Conseiller de Paris :

« Merci, Madame la Maire. Je ne reviendrais pas sur les critiques formulées par mon collègue Matthieu Seingier, que je partage complètement. Je voudrais ajouter deux ou trois remarques sur cette délibération.

Effectivement, la part du critère financier est extrêmement importante. Elle est beaucoup trop prépondérante selon notre compréhension. Nous l'avions déjà dénoncé au Conseil de Paris. Vous avez là une redevance à la Ville pour l'un d'entre eux de 2,8 millions d'euros contre 600 000 euros pour les autres opérateurs. On voit bien qu'il y a un grand déséquilibre. Qu'est-ce que nous pouvons donc comprendre ?

Ce que nous comprenons aujourd'hui au travers de ce choix de donner à quelques concessionnaires des niveaux de redevance très élevés, c'est que vous êtes en train de créer un marché de plusieurs classes. C'est-à-dire que vous auriez les riches qui vont pouvoir prendre des vélos bien entretenus, car ils sont chers. Je ne citerai pas de marque ici, mais je vois par exemple la ville de Nice qui a abandonné le vélo municipal au profit d'opérateurs privés. Il y a aujourd'hui une très forte inflation de coûts et beaucoup de gens se trouvent exclus du transport j'allais dire, en vélo de location.

Vous avez abandonné Vélib' dans une zone de troisième classe. C'est un peu comme le Ouigo. Vous avez un mauvais service, vous avez une mauvaise qualité parce que vous avez fait le choix de supprimer le coût avec lequel on avait quand même un très bon service, mais on ne reviendra pas dessus parce qu'on en a parlé suffisamment longtemps ici. Votre prédécesseur, Madame la Maire, a beaucoup souffert d'ailleurs de cet effroyable choix de Vélib'.

Je dois dire que ce vélo de troisième classe que vous transformez est un peu dommageable pour les Parisiens. On se trouve dans une situation où vous aurez des vélos très chers qui seront effectivement toujours impeccables entretenus, comme l'a dit Monsieur Seingier, les batteries sont rechargées par des personnes en situation d'exclusion. Puis vous aurez de l'autre côté un vélo qui ne fonctionne jamais. Vous avez quand même 3 vélos électriques sur 5 qui ne fonctionnent pas. Chaque fois que je suis en réunion avec Monsieur Belliard, la Ville rajoute de l'argent et manifestement, le service ne s'améliore pas. À chaque fois, Vélib' nous explique que cela ira beaucoup mieux, qu'ils vont changer des pneus, qu'ils vont changer des freins, des commutateurs, etc. Ils changent tout, mais la réalité est que cela ne marche pas.

Nous sommes devant cette délibération très étonnés de la manière dont vous procédez. Vous créez plusieurs classes d'usagers, ceux qui sont riches et qui auront les bons vélos et ceux qui voyagent en l'équivalent de Ouigo, c'est-à-dire qui ont un service déplorable, certes pas cher.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 Juin 2025– 19H

Nous sommes tout à fait étonnés, voire même nous contestons cette manière de faire, cette manière de gérer le parc de vélos en location de la Ville de Paris. Nous nous abstiendrons. Merci. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur Margain. Monsieur Delmestre pour vous répondre. »

Monsieur Mathieu Delmestre, adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire. Cette nouvelle convention sert à mieux réguler, comme on a pu le faire par le passé justement, ces locations. Comme vous l'avez dit, il y a un besoin, il y a une demande. Comme tout nouveau service, des adaptations ont dû être faites. C'est vraiment l'objectif. Je pense que l'on se rejoint là-dessus et qu'il faut que l'on puisse continuer là-dessus.

J'entends ce que vous dites sur le critère financier. Mais un critère financier à 30 %, cela veut dire que tout le reste, 70 %, n'est pas lié au critère financier. Si l'on ne met plus rien sur le critère financier, qu'est-ce qu'il reste ? Il y a un modèle qui ne fonctionnera plus aussi, un moment. C'est ce que je ne comprends pas bien dans le raisonnement de dire que 30 %, c'est trop. Il y a bien 70 % qui servent à tous les autres usages.

Vous parlez de la fragilité juridique. J'ignore si vous avez davantage d'éléments que moi. Laissons faire la justice à ce niveau-là. En tout cas, vous semblez dire que les choses n'ont pas été faites dans de bonnes conditions. C'est votre position apparemment que vous exprimez ici en Conseil d'arrondissement, mais que je trouve un peu surprenante. Je ne sais pas sur quoi cela s'appuie en tant que tel, pour l'instant.

Monsieur Margain, j'avoue que je n'ai pas tout compris entre les Vélib' chers, le service en libre-service et tout ce qui va avec. Je comprends peut-être quelques petites déconvenues avec Vélib' par moments. C'est un service que j'utilise tous les jours. Il est vrai que ce n'est pas toujours parfait, on le dit très clairement. Mais cela partait de très loin, et quand cela part de très loin, il faut du temps.

Je veux bien que l'on revienne avant sur ce qu'était Decaux, des vélos qui n'étaient pas électriques aussi. Un effort conséquent est fait sur Vélib', notamment pour augmenter les stations, pour augmenter le nombre de places parce qu'il y avait beaucoup de stations qui étaient pleines. Il y a un effort qui est fait aussi sur le matériel. Cela peut être considéré comme encore insuffisant sur certains aspects, mais cela continue à se développer.

C'est un service qui est encore différent. Je pense que ce sont deux services qui peuvent cohabiter, qui ont des intérêts différents. Je ne vois pas bien pourquoi on opposerait deux services qui peuvent fonctionner ensemble. Mais apparemment, cela ne vous intéresse pas donc je m'arrête là. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci, Monsieur. Les trois classes, Monsieur Margain, c'est vous qui les avez inventées ce soir. Nous allons mettre la DVD 49 voix. »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 Juin 2025– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 21	
Nombre de votants : 24 dont 6 pouvoirs	
Pour : 24	Contre : 00
Abstentions : 04	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-127 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 Juin 2025– 19H

Délibération n°DAC20250034: Subvention (159 000 euros) et avenant à convention avec **l'association "La Maison ouverte" pour le Théâtre Dunois, dans le 13^e et "le Théâtre du Parc"** dans le 12^e arrondissement de Paris.
(DELIB 12-2025-128 AVIS)

Délibération n°DAC20250166: Subventions (311 000 euros) et conventions à dix-sept **structures culturelles pour des parcours dans le cadre de l'Art pour Grandir**.
(DELIB 12-2025-129 AVIS)

Délibération n°DAC20250168: Subventions (80 000 euros) et conventions avec six structures **culturelles pour des résidences artistiques en écoles dans le cadre de l'Art pour Grandir**.
(DELIB 12-2025-130 AVIS)

Délibération n°DAC20250184: Subventions (47 500 euros) à douze formations chorales, une fédération musicale et une troupe de comédie musicale et signature de quatorze conventions.
(DELIB 12-2025-131 AVIS)

Délibération n°DAC20250262: Subventions (45 600 euros) à dix-sept comités **d'arrondissement FNACA et signature d'une CPO avec le CD de Paris**.
(DELIB 12-2025-132 AVIS)

Délibération n°DAC20250267: Subventions (27 000 euros) à onze associations historiques et **signature de onze conventions pluriannuelles d'objectifs**.
(DELIB 12-2025-133 AVIS)

Délibération n°DAC20250369: Subventions (16 500 euros) à sept associations au titre du **fonds d'animation locale culture (FAL CULTURE) attribué au 12^e arrondissement de Paris** et quatre conventions.
(DELIB 12-2025-134 AVIS)

Délibération n°DAE20250022: Conventions, avenant à convention et subventions (451 000 euros) à dix-huit **organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire**.
(DELIB 12-2025-135 AVIS)

Délibération n°DAJ20250002: Subvention et avenant n° 2 (296 750 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en Mairies **d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau**.
(DELIB 12-2025-136 AVIS)

Délibération n°DASCO20250038: Subventions d'investissement (315 635 euros) à vingt-neuf collèges au titre du Budget Participatif des Collèges - Édition 2024-2025.
(DELIB 12-2025-137 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 Juin 2025– 19H

Délibération n°DASCO20250047: Collèges publics Parisiens - Dotation complémentaire de fonctionnement (30 000 euros), subventions d'équipement (17 300 euros) et subventions pour travaux (76 276 euros).
(DELIB 12-2025-138 AVIS)

Délibération n°DDCT20250092: Appel à projets Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle 2025 - Subventions de fonctionnement (90 000 euros) à six associations.
(DELIB 12-2025-139 AVIS)

Délibération n°DEVE20250037: **Subvention de fonctionnement (28 500 euros) à l'association "Veni Verdi" œuvrant pour le développement de huit projets d'agriculture de proximité.**
(DELIB 12-2025-140 AVIS)

Délibération n°DEVE20250057: **Autorisation d'occuper une parcelle de terrain dans le Bois de Vincennes, dans le 12^e arrondissement de Paris, aux fins de stockage de barrières destinées au maintien de l'ordre public. Convention avec la Préfecture de Police.**
(DELIB 12-2025-141 AVIS)

Délibération n°DEVE20250069: Dénominations Michel Magne et Georges Delerue attribuées à deux allées du Parc de Bercy, dans le 12^e arrondissement de Paris.
(DELIB 12-2025-142 AVIS)

Délibération n°DFPE20250005: Subventions (1 787 571 euros) à treize associations, conventions et avenants à conventions pour la gestion de dix-sept Lieux d'Accueil Enfants Parents à Paris.
(DELIB 12-2025-143 AVIS)

Délibération n°DFPE20250069: Subvention (154 067 euros), et avenant n°1 avec l'association **"Le Moulin Bleu", dans le 12^e** pour la crèche parentale Pic Puce située au 60 bis, rue de Picpus, dans le 12^e arrondissement de Paris.
(DELIB 12-2025-144 AVIS)

Délibération n°DFPE20250107: Subventions (464 500 euros) conventions et avenant avec dix associations pour le fonctionnement et la promotion de leur service de médiation familiale.
(DELIB 12-2025-145 AVIS)

Délibération n°DFPE20250119: Subvention (7 033 euros) et convention avec l'association **"Relais 59" pour la réalisation de travaux de rénovation pour la halte-garderie** située au 1 rue Hector Malot, dans le 12^e arrondissement de Paris.
(DELIB 12-2025-146 AVIS)

Délibération n°DFPE20250128: Subvention (5 120 865 euros) et avenants n° 1 FRANCE HORIZON pour ses vingt établissements petite enfance.
(DELIB 12-2025-147 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 Juin 2025– 19H

Délibération n°DFPE20250169: Avenant n°1 à la convention avec les ministères Économiques et Financiers, relative à la gestion des crèches situées dans les locaux des Ministères, 8 place du Bataillon du Pacifique à Paris, dans le 12^e arrondissement de Paris.
(DELIB 12-2025-148 AVIS)

Délibération n°DJS20250012: Subventions (272 900 euros) à vingt-huit associations sportives (dont neuf avenants n°1 aux conventions pluriannuelles d'objectif), dans le 12^e arrondissement de Paris.
(DELIB 12-2025-149 AVIS)

Délibération n°DJS20250061: Subventions (211 900 euros), conventions et avenants avec cinquante-huit associations de jeunesse, dans les 9^e, 10^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e arrondissements de Paris, au titre de l'engagement et du pouvoir d'agir des jeunes.
(DELIB 12-2025-150 AVIS)

Délibération n°DJS20250062: Subventions (282 500 euros), conventions et avenants avec quatre-vingt-cinq associations de jeunesse, à Paris Centre, dans les 6^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e arrondissements de Paris, au titre de l'accès des jeunes à la culture.
(DELIB 12-2025-151 AVIS)

Délibération n°DLH20250149 : **Modification de garanties d'emprunts finançant des programmes de création de logements sociaux réalisés par l'Habitation Confortable.**
(DELIB 12-2025-152 AVIS)

Délibération n°DPE20250029 : Subventions (52 100 euros), conventions avec cinq **associations lauréates de l'appel à projets “Compostage de proximité 2025” et signature d'un avenant.**
(DELIB 12-2025-153 AVIS)

Délibération n°DSOL20250051 : **Subventions d'investissement (108 706 euros) pour l'aménagement et/ou l'embellissement d'espaces de repos dédiés aux personnels au sein des EHPAD et des Petites Unités de Vie pour les personnes âgées (Q.V.T).**
(DELIB 12-2025-154 AVIS)

Délibération n°DSOL20250110 : Subventions (440 000 euros) et conventions à vingt-six **associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique.**
(DELIB 12-2025-155 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 Juin 2025– 19H

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous sommes arrivés au bout de l'examen des délibérations ayant fait l'objet des demandes d'inscription. Je vais donc mettre aux voix, comme le prévoit notre règlement intérieur, l'ensemble des délibérations inscrites à notre ordre du jour. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 21	
Nombre de votants : 28 dont 7 pouvoirs	
Pour : 28	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

Départ de M. Frank Margain et de Mme Maïlys Derenemesnil après le vote de la délibération DSOL20250110.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 Juin 2025– 19H

Délibération n°V122025011: Vœu des élus écologistes et Paris en Commun - Socialistes du 12^e arrondissement, relatif à la concertation du projet de tiers **lieu dédié à l'intelligence artificielle** de la cité scolaire Paul Valéry.

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Notre ordre du jour appelle désormais l'examen d'un seul vœu pour continuer cette séance du Conseil d'arrondissement, ce soir. Vœu des élus écologistes et Paris en Commun, socialistes du 12^e arrondissement relatif à la concertation du projet du tiers lieu dédié à l'intelligence artificielle de la cité scolaire Paul Valéry.

C'est donc moi qui ai la lourde tâche de le rapporter avec enthousiasme bien sûr, puisque, comme tout projet, c'est l'un des projets emblématiques du 12^e. Comme vous l'avez compris, depuis 5 ans, tous ces gros projets, non seulement on les porte avec cœur, avec enthousiasme et une certaine fierté. Pour l'instant, les étapes sont un peu douloureuses. Ce n'est pas le Premier vœu que nous avons sur Paul Valéry. Je pense que cela donne aussi à avoir de la gestion des dossiers qui nous distinguent.

Vous le savez, nous sommes plusieurs élus et j'allais même dire l'ensemble de l'équipe municipale impliquée depuis le début de la mandature sur ce dossier. Ce différentiel politique est surtout aussi un différentiel de méthode. En préambule, j'ai décliné de nombreux aménagements du 12^e, dont nous sommes désormais fiers et que nous avons coconstruits avec et pour les habitantes et les habitants, et non pas en chambre et en silo. En tout cas, nous avons fait la démonstration dans cette mandature que nous savons construire ensemble. Malheureusement, ce dossier ne nous donne pas les garanties que nous escomptons.

Nos demandes d'associer à ce projet les habitantes et habitants du quartier de la cité scolaire ne datent pas d'aujourd'hui. Vous avez déjà entendu plusieurs fois ces revendications. Depuis plusieurs années maintenant, nous alertons sur la nécessité de coconstruire ce projet, de le faire avec celles et ceux qui vivent dans le quartier, avec celles et ceux qui travaillent et qui étudient dans la cité scolaire. Une véritable concertation permet de faire émerger des points de vue différents, permet d'impliquer les actrices et acteurs et permet d'intégrer durablement un projet à son environnement. En tout cas, c'est notre doctrine.

Néanmoins, afin d'arriver à ces objectifs, une méthode assez claire est requise. Celle proposée par la Région Île-de-France ne nous semble pas à la hauteur des enjeux. Tout d'abord, la concertation doit marcher sur deux jambes : le lien avec le quartier, les habitantes et les habitants et aussi le lien avec la cité scolaire, sa direction, son équipe enseignante, ses représentantes et représentants de parents d'élèves et ses élèves trop souvent oubliés, je trouve. L'un ne va pas sans l'autre. Ces deux volets font partie de la même démarche, ils sont complémentaires.

Aujourd'hui, après plusieurs semaines de négociations, voilà ce qui est proposé : deux réunions d'information et une réunion de restitution dans un calendrier extrêmement restreint pour le volet concertation avec les riveraines et riverains, trois réunions qui viennent tout juste d'être fixées pour le volet concertation avec la CMR, sans véritable méthode et dates précises. Le calendrier s'est accéléré subitement depuis plusieurs semaines. La Région nous dit « Vite, il faut faire une concertation. » Très bien, c'est ce que nous demandons depuis plusieurs années. Mais comment engager une concertation à la fin du mois de juin ? Qui plus est, dans une cité scolaire



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 Juin 2025– 19H

en travaux. Les élèves passent leurs examens de fin d'année, les professeurs sont mobilisés, les habitantes et habitants sont tournés vers toutes les festivités qu'on leur propose. En ce moment, croyez-moi, elles sont nombreuses, voire même les vacances. Ce calendrier n'est pas propice à un travail constructif.

La problématique principale réside dans le périmètre de la concertation. Nous pouvons nous demander à quoi serviront ces réunions. Quelle marge de manœuvre est laissée aux habitantes et aux habitants ? Comment la CMR et selon quelles modalités pourra-t-elle utiliser ce tiers lieu ? Cette concertation ne peut pas se résumer à choisir la couleur de la poignée de la porte. La Région Île-de-France doit intégrer à cette concertation les aspects structurants du projet, la programmation, les espaces de travail et de formation, la partie réservée aux entreprises et non pas seulement sur l'accueil du public, la restauration du lieu ou l'usage des espaces événementiels. Quelle plus-value auront les contributions citoyennes si les fondations du projet sont déjà figées ? Que disons-nous aux participantes et participants si leur avis n'est recueilli que sur les parties secondaires du projet ?

Nous avons une responsabilité lorsqu'un projet comme celui-ci sort de terre : nous devons laisser la porte ouverte à l'ingénierie citoyenne, à l'implication des habitantes et habitants, voire même à leur imagination et à leurs rêves. Je crois que c'est aussi une question de confiance et de respect. Nous avions appris que la délibération devait être votée en assemblée plénière de la Région Île-de-France avant le début de la concertation. On répond que rien ne sera figé, que le projet restera amendable. Certes, mais quel message aurions-nous envoyé aux habitantes et habitants, aux professeurs, aux élèves, aux parents si le projet était lancé avant même que la première réunion n'ait eu lieu ? Nous souhaiterions avoir l'assurance de ce décalage de date dans le passage de la délibération.

Je ne vous apprends rien : normalement, il faut commencer par présenter le projet, chercher des publics différents, concerter, laisser le temps aux idées. En parallèle, diversifier les supports, utiliser des plateformes numériques, des boîtes à idées, organiser des ateliers in situ, organiser des rencontres avec les expertes et les experts, analyser et regarder ce qu'il est possible de faire ou de ne pas faire, et restituer et expliquer ce qui a été tranché, expliquer pourquoi telle ou telle idée n'a pas été retenue. La dernière étape est de faire voter la délibération en assemblée délibérante.

J'ai reçu des conseils, voire des propos pas très élégants de votre part sur la concertation de tous nos projets. Le pire étant quand même Félix Eboué. Toutefois, nous avons coché toutes ces étapes et nous sommes allés en réunion publique le présenter, expliquer toutes les démarches qui avaient été prises. On a aussi reculé sur certaines choses, puisqu'on voyait qu'on n'avait pas embarqué tout le monde. Il est vraiment paradoxal d'avoir eu pendant 5 ans des leçons de morale ou des leçons de concertation et de voir ce que vous faites sur cette cité Paul Valéry. J'ai comme le sentiment que ce processus de concertation a été fait à l'envers, sans réelle intention de nourrir le projet par d'autres avis. On vous interroge depuis 5 ans sans relâche sur ce tiers lieu, toujours aucune réponse. La concertation, quand elle est faite par défaut, peut produire des effets contraires à ceux envisagés initialement.

Je suis tout particulièrement inquiète, et c'est ce que nous souhaitons éviter en proposant ce vœu ce soir. Je vous remercie.

Je vous donne la parole, Madame Montandon. »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 Juin 2025– 19H

Madame Valérie Montandon, Conseillère de Paris :

« Madame la Maire, mes chers collègues, j'ai envie de vous dire « Un peu de sérieux. » Comment pourrait-on voter un vœu dont l'hypocrisie transparaît autant que les contrevérités qu'il comporte ? Si la concertation sur le tiers lieu dédié à l'intelligence artificielle vous préoccupe tant que cela, pourquoi n'étiez-vous pas présents lors de la réunion dédiée que la Région a bien voulu tenir pendant le Conseil de Paris au sein de notre hôtel de ville, le 12 février dernier, avec James Chiron, Franck Margain et une dizaine d'agents régionaux ?

Je dois vous dire que cela m'échappe. Seule Madame Rocca et Monsieur Bouigue étaient présents, mais il n'y a pas un seul conseiller de Paris qui s'est déplacé alors que nous étions justement à domicile à l'hôtel de ville. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Madame Montandon, sérieusement, c'était 15 jours après l'incendie. »

Madame Valérie Montandon, Conseillère de Paris :

« Il y aura toujours quelque chose. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Si je n'étais pas là, c'est que j'avais une raison. »

Madame Valérie Montandon, Conseillère de Paris :

« Si la Région est venue à l'Hôtel de Ville, si toute la Région s'est déplacée et notre vice-président également, c'est parce que vous l'avez accepté. Aussi bien vous que la DASCO. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je vous invite à me suivre durant une journée en tant que Maire, Madame Montandon. »

Madame Valérie Montandon, Conseillère de Paris :

« Il est suffisant de le dire et on reportait. C'est un peu trop facile. On est tous venus à domicile, toute la Région et l'ensemble des services. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je crois que tout l'Hôtel de Ville s'est déplacé la semaine dernière à la Région. On sait le faire. Mais que vous me mettiez en cause, moi qui suis présente à 99,9 % des réunions, cela ne va pas. »

Madame Valérie Montandon, Conseillère de Paris :

« Il aurait fallu demander un report, on l'aurait fait. »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 Juin 2025– 19H

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Mon emploi du temps a été déplacé une heure avant, vous pouvez peut-être le comprendre. C'était pour une raison personnelle. Merci de me mettre en cause, c'est vraiment agréable. »

Madame Valérie Montandon, Conseillère de Paris :

« Continuons. Ensuite, votre conclusion au COPIL ce mercredi dernier sur la cité scolaire Paul Valéry justement à la Région le jour du dépôt de vœux n'a aucunement fait mention de telles intentions de votre part, Madame la Maire. Vous êtes sortie du COPIL et vous avez déposé le vœu. Cela fonctionne ainsi, avec vous : une conclusion mielleuse pour un vœu acrimonieux. Nous voilà servis. Quand on fait un COPIL et qu'une heure après vous déposez un vœu à charge, je ne trouve pas cela constructif.

Votre cabinet a répondu aux sollicitations de la Région le 17 avril pour indiquer que vous souhaitiez concerter sur l'opération en trois temps : présentation, atelier et restitution. Votre cabinet a donné son accord sur le périmètre de la concertation et sur la méthodologie soumise. La Région a intégré la plupart de vos propositions d'ajustement. Dès le lendemain, le 18 avril, la Région a proposé trois dates pour monter la concertation sans retour, jusqu'à une relance le 16 puis le 20 mai. Depuis lors, la Région vous a envoyé un flyer d'information et de communication pour diffusion avec les dates que vous demandiez et votre cabinet a répondu « J'accuse bonne réception de ces documents et nous allons nous organiser en conséquence. » Voilà pour ce qui est des communications internes.

Je dois quand même souligner que dans votre propre présentation tout à l'heure, vous évoquiez des incohérences puisque vous admettiez que la concertation que vous aviez demandée s'est accélérée. Il y a eu concertation, demande, accélération. Apparemment, cela ne vous convient toujours pas.

Maintenant, les demandes listées dans votre vœu sont déjà satisfaites. En ce qui concerne le volet éducatif, je vous rappelle que nous sommes dans un campus des métiers et des qualifications qui est labellisé par l'État et en partenariat avec la Sorbonne dont on ne peut douter, je pense, de la vocation pédagogique. La concertation de la communauté éducative est organisée en trois temps. Vous connaissez le calendrier. L'ouverture à la co-construction du projet n'est pas remise en cause par la fameuse délibération en plénière que vous mentionnez.

Sachez qu'une fois encore, la Région a fait preuve de consensus et d'apaisement puisqu'elle a accédé à votre demande et a reporté justement le rapport initialement prévu en séance plénière. Vous avez été avertis, nous l'avons retiré. On vous a avertis aujourd'hui. Je pensais même qu'avec cette énième requête qui a été aboutie et suite à votre demande, vous auriez eu la délicatesse peut-être de retirer ce vœu plutôt que de le présenter encore de la façon dont vous l'avez fait. Finalement, malgré cette main tendue qui n'a pas reçu d'écho favorable puisque vous maintenez ce vœu, cela traduit un manque flagrant de volonté aussi bien de construire un dialogue intelligent que de progresser collectivement.

Selon nous, ce vœu n'a pas d'objet. Nous avançons. Vous devriez d'ailleurs remercier la Région qui tient ses calendriers en investissant 100 millions d'euros dans la CMR Paul Valéry et qui développe un projet attractif et innovant à l'échelle de l'Île-de-France, dont nous devrions tous d'ailleurs nous réjouir.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 Juin 2025– 19H

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Ni réjouissement ni remerciement. Madame Rocca ? »

Madame Isabelle Rocca, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire. Je crois que toute cette fébrilité est quand même le signe qu'il y a encore des flottements qui sont révélateurs. Je ne suis pas pessimiste et négative. Je suis sûre que nous finirons par trouver la voie qui permettra d'avancer sur le volet éducatif et pédagogique. Je vais concentrer mon propos là-dessus. Pourquoi ? Parce que dès le début, et Madame la Maire l'a rappelé, nous avons toujours insisté, dès les premières réunions, dès les Premiers échanges en réunion publique, mais aussi les échanges informels et même en marge de nos visites de chantier de communes, sur la nécessité d'apporter une plus-value à la fois sur la dimension campus des métiers, mais également sur ce projet de tiers lieu de l'intelligence artificielle. C'est une vraie valeur ajoutée pour la CMR.

Sur ce sujet-là, vous évoquiez la réunion du 12 février à l'Hôtel de Ville. Nous y étions effectivement présents avec Richard Bouigue. Si vous vous en souvenez bien, toute la discussion politique a finalement porté sur ce sujet-là. Après, nous avons évoqué des modalités de concertation pour l'améliorer. Effectivement, le dialogue avait été, je trouve, assez constructif. Mais le propos politique avait été de dire « Il faut qu'il y ait une forte valeur ajoutée, une forte dimension éducative, pédagogique. »

Nous avions été satisfaits d'entendre James Chéron nous confirmer que la création de ce tiers lieu avait une visée prioritairement éducative. Partant de là, on s'est dit « On avance. » Une nouvelle étape est franchie. Nous pensions qu'à l'occasion du COPIL qui s'est tenu il y a quelques jours à la Région, nous pourrions évoquer cela au-delà des aspects techniques. Effectivement, je trouve que sur la plupart des sujets, la réunion du COPIL qui s'est tenue à la Région a permis d'avancer, mais sans aucune possibilité d'évoquer ce sujet-là, ce qui était dommageable. Nous vous avons demandé de l'inscrire à l'ordre du jour, cela nous a été refusé. Il ne s'agissait pas d'en faire 1h30 du COPIL, il s'agissait juste de l'évoquer parce que c'était le seul moment où nous étions enfin à nouveau tous ensemble. Cela n'a pas pu être traité à l'ordre du jour du COPIL. Il n'y a pas eu de réponse entre temps sur ce volet-là, uniquement pédagogique, éducatif. C'est la raison de ce vœu. Parce que si vous êtes honnête - et je pense que vous l'êtes -, vous avez lu ce vœu et il parle principalement quasi exclusivement de cette dimension-là. Or, c'est sur cette dimension-là aujourd'hui que notre insatisfaction est majeure.

Pourquoi une insatisfaction ? Parce qu'une inquiétude. Je pense que comme nous, vous avez discuté avec Madame la Proviseur qui a dit qu'au mois de mars 2024, alors que la cité scolaire était en pleine effervescence avec des blocus, des grèves, la Région l'a contactée pour lancer une concertation. Légitimement, elle a dit « Je ne peux pas. » Entre mars 2024 et le lendemain du COPIL, il n'y a rien eu puisque c'est le lendemain du COPIL qu'elle avait une réunion où on allait lui présenter des modalités de concertation.

Vous l'avez dit aussi : on a reçu tout récemment, il y a quelques heures ou peut-être hier, des créneaux en juillet, en septembre, en octobre pour lancer une concertation. On ne fait effectivement pas une première étape de concertation alors que la moitié des enseignants sont en épreuves, déjà partis. Pareil avec des élèves délégués qui ne sont déjà plus là, avec des représentants de parents. Est-ce qu'on fait aussi une concertation début septembre dans une



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 Juin 2025– 19H

période de rentrée ? Je sais la considération que vous avez aussi pour les équipes, et vous savez quel est leur travail dans les périodes de rentrée.

En octobre, ce sera quand ? Ce sera juste avant les vacances, juste après les vacances ? Pourvu que ce ne soit pas pendant les vacances. Raison pour laquelle on alertait dans ce vœu sur la nécessité d'un calendrier qui ne soit pas concentré sur des périodes inadaptées. Sur ces demandes, je pense qu'elles ne sont pas ni absurdes ni malhonnêtes ou hypocrites. Elles sont juste responsables.

Sur les différentes étapes, dès le début et dans le chantier, nous avons eu des moments difficiles sur le terrain et des moments difficiles politiquement. Nous avons avancé. Sur ce sujet de politique éducative, je pense que l'on peut avancer. C'est juste une question de calendrier, au-delà de l'affichage et de ce qu'a dit James Chéron quand nous étions en réunion à l'Hôtel de Ville, maintenant, ce sont les mots à l'épreuve des faits. Si dans les mois qui viennent, les choses avancent, nous nous retrouverons en COPIL dans cette enceinte et nous reconnaîtrons que les choses ont avancé. Mais aujourd'hui, la direction de la CMR, les équipes pédagogiques, les équipes éducatives partagent nos alertes et nos inquiétudes. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci, Madame Rocca. Monsieur Rouveau ? »

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la mairie du 12^e arrondissement, **conseiller d'arrondissement** :

« C'est une explication de vote pour le groupe Écolo. Mais avant, je vais prendre la casquette d'adjoint à l'urbanisme quelques instants pour rappeler que depuis le début de la mandature, on exige de tous les promoteurs, de tous les porteurs de projets, qu'ils soient publics ou privés, des concertations qui soient complètes et auprès des riverains, auprès des usagers, des usagères, des futurs projets qui ont lieu, c'est-à-dire avec des calendriers qui sont suffisamment longs, adaptés pour le projet, des périmètres de concertation qui touchent tous les aspects du projet, de la programmation, le projet architectural, etc. Puis il y a des temps nécessaires post-concertation pour réadapter le projet si nécessaire. C'est ce que l'on a fait sur tous les projets urbains qui ont eu lieu depuis le début de la mandature. On a revu les dessins architecturaux sur Charenton Meunier, sur la résidence intergénérationnelle, sur les Messageries également. Suite aux concertations, on a revu la programmation de Bercy Charenton suite aux jurys citoyens innovants que l'on avait lancés. Il n'est pas nouveau que depuis 2020, dans le 12^e arrondissement, on demande des concertations qui soient poussées et intéressantes, qui puissent faire consensus dans un quartier et dans l'arrondissement.

Ici, sur le projet de la Région, on voit que le calendrier s'accélère parce qu'on entend parler du tiers lieu depuis le début de la mandature. On demande une concertation depuis le début de la mandature. On voit qu'il y a une accélération du projet avec une concertation qui est proposée. Il nous semble que la concertation ne peut pas aboutir à un projet consensuel aujourd'hui, avec ce qu'a dit Madame Rocca juste avant moi. Les calendriers en plein été pour une communauté éducative qui ne sera pas forcément disponible à ce moment-là. Le fait de ne pas avoir tous les aspects du projet est également gênant. C'est pour cela qu'il nous semble intéressant de le rappeler. C'est notre dernière date avant que la concertation soit lancée par la Région.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 Juin 2025– 19H

On aimerait le rappeler encore une fois, et que l'on arrive effectivement à quelque chose qui soit accepté de tous et qui puisse se dérouler dans de bonnes conditions. C'est pour cela que les écologistes voteront ce vœu. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci, Monsieur Rouveau. Monsieur Bouigue ? »

M. Richard Bouigue, Premier adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, conseiller d'arrondissement :

« Merci, Madame la Maire. Je donnerai en même temps la position de vote du groupe Paris en commun socialiste.

Madame Montandon, quand c'est flou, il y a un loup, dit-on. Je crois que l'on est en plein dans cette histoire. Je remarque effectivement que la réunion que nous avons eue le 12 février à l'Hôtel de Ville et à laquelle la Maire n'a pas pu participer puisqu'une heure avant, elle a dû être appelée sur un autre événement. Nous étions effectivement dans la période tout juste post-incendie avec des agendas et des calendriers qui se bousculaient. Cette réunion avait esquissé un triptyque intéressant. Nous vous avions demandé de rappeler que ce tiers lieu était d'abord un tiers lieu intégré à la cité scolaire, à la CMR, et que par conséquent, il devait d'abord avoir une visée éducative et pédagogique. Monsieur Chiron l'avait lui-même rappelé et nous en étions d'accord. Nous avions dit ensuite que ce tiers lieu devait avoir une autre vocation qui était celle de s'ouvrir sur le quartier, de s'ouvrir aux habitants et donc de pouvoir bénéficier d'usages utiles aux habitants dans ce tiers lieu, quand il n'était bien évidemment pas à la disposition des équipes éducatives, pédagogiques, des collégiens et des lycéens.

Troisièmement, nous avions envisagé une autre possibilité, une fois ces deux-là passés, qui était de l'ouvrir à d'autres activités. Nous étions restés assez larges sur cette notion d'autres activités, mais il faisait état dans l'idée de la Région quand même qu'il y ait des entreprises, des activités privées qui puissent aussi utiliser et avoir usage de ce lieu.

Nous avions discuté sur la concertation. Je me rappelle que nous n'étions pas forcément partis sur les mêmes choses les uns et les autres, la Ville et la Région. Vous aviez, et il faut le reconnaître, évolué dans votre position par rapport aux propositions que nous avions pu faire. Néanmoins, aujourd'hui, il y a un sujet qui est que la concertation est organisée un peu à l'envers. Je m'explique. La première concertation, au regard des priorités qui avaient été annoncées notamment par James Chiron reprenant les positions de la mairie du 12^e, étaient les suivantes : on devrait d'abord concerter la CMR, puisque nous voulons d'abord que ce lieu soit un lieu utile à la CMR. Sans cette concertation-là, les concertations annexes vont entrer dans un moment où il y aura des contradictions, des confrontations. Je pense qu'il faudrait d'abord prioriser cette concertation avec les équipes éducatives, pédagogiques. Vous aviez, je crois, d'ailleurs commencé à entrer en discussion et à définir un calendrier, mais c'est ce calendrier qui est aujourd'hui le calendrier prioritaire, le calendrier essentiel. Puisque sinon, il n'y aurait aucun intérêt à ce que l'on ait mis cet espace et ce plot à cet endroit-là. Je pense qu'on partage tous cette idée. On veut simplement que le lieu soit utile, il n'y a vraiment aucune jalouse.

La concertation avec les riverains, avec les acteurs, avec les associations du quartier est importante, elle est prioritaire et vous l'avez finalement acceptée. De ce côté-là, on doit vous en remercier. Madame Montandon, je vous rappelle que vous n'aviez pas du tout prévu une



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 Juin 2025– 19H

concertation de cette manière-là quand on s'est vu le 12. Vous n'aviez pas envisagé trois réunions ou un calendrier. Ce n'est pas ainsi que vous pourrez dire que vous avez pensé la concertation avec les riverains. Elle était très mal pensée, très inaboutie. On l'a fait évoluer sur place le 12 février, nous sommes plusieurs ici à pouvoir en témoigner.

Cette concertation est intéressante, mais avez-vous vu les dates ? 25 juin, 2 juillet et retour en septembre. Autrement dit, quand il n'y a personne. Nous-mêmes, on ne se permet pas de faire cela sur nos propres projets. On sait très bien qu'à cette période-là, une bonne partie des personnes sont déjà parties, une autre n'est pas disponible parce qu'on est en plein dans les fêtes de fin d'année et une autre encore ne sera pas disponible. Elles seront peut-être là en juin, mais pas forcément le 2 juillet et ensuite. Puis on se retrouve en septembre. C'est le deuxième sujet qui a été esquissé, notamment par Isabelle Rocca, la Maire du 12^e Emmanuelle Pierre-Marie et Nicolas Rouveau : de quoi parle-t-on ? Est-ce que c'est uniquement d'un calendrier avec des usages déjà prédéfinis, ou est-ce qu'on parle d'une proposition d'usage de la part des habitants et des riverains qui pourrait être intéressante, dans laquelle ils pourraient retrouver une dynamique de quartier ? Or, cette méthodologie n'est pas précisée, aujourd'hui. C'est l'un de nos sujets. Il y a des dates, mais il n'y a pas de méthodologie. S'il y avait eu une, il n'y aurait pas le 25 juin et le 2 juillet. Les agences de conseil ou les élus, tous ceux qui savent un petit peu comment cela se passe, n'engagent pas une concertation aussi importante à cette période de l'année. C'est maladroit, surtout avant la concertation avec la CMR. Et encore, on n'a pas les éléments concernant ce qui va passer sur les 33 % qui devraient rester d'autres usages dont on ne sait toujours pas comment on les calcule. J'ai bien compris que plusieurs espaces étaient ouverts en même temps. Cette partie pour moi est encore très confuse.

Je finis en disant Madame Montandon que quand c'est flou, il y a un loup. Parce que quand 45 minutes avant un Conseil d'arrondissement dans lequel il y a un vœu déposé par l'opposition sur ce tiers lieu, vous retirez la date du 18 juin, notre direction de cabinet à la mairie du 12^e a été prévenue seulement 45 minutes avant. C'est quelque part qu'il y a de la fébrilité. Alors que vous n'avez pas mis ce point à l'ordre du jour de notre réunion quand nous étions à la Région, vous auriez pu nous l'annoncer à ce moment-là.

Il est très bien que vous reculiez le 18 juin puisque finalement, vous vous rendez compte que mettre ce rapport à ce moment-là était paradoxal avec la concertation. Néanmoins, ce n'est pas que cette date qui nous pose problème : c'est l'articulation de la concertation. Commencez - c'est ma demande - par la cité scolaire, commencez par cette discussion-là, puisque c'est la priorité du projet. Engageons ensuite la concertation avec les riverains, puis discutons de ce que sont ces autres activités, notamment ces 33 % que vous évoquez. Cela me semble être une méthode cohérente avec ce que vous avez vous-même fixé comme objectif. Encore une fois, vous avez peut-être des contraintes calendaires, mais parlons-en. Mettez-le sur la table, que l'on puisse en discuter. Mais de notre côté aujourd'hui, la qualité du projet qu'a défendu la Maire, qu'ont évoqué Nicolas Rouveau et Isabelle Rocca, nous constraint à dire qu'aujourd'hui, la logique de la concertation n'est pas cohérente avec la priorisation que vous avez engagée sur ce lieu. Madame Montandon, vous pouvez dire « Non », c'est notre avis, c'est l'avis de l'opposition. En tout cas, 45 minutes avant, on avait le même vœu et on le défend aujourd'hui. »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 Juin 2025– 19H

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur Bouigue. »

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

« Je n'ai pas encore donné ma position de vote. Sur la forme, je suis très surpris. Je crois qu'on a 30 minutes de débat pour un vœu, donc on a une extension très large du règlement intérieur. La fébrilité, je crois qu'elle est de toutes parts. Puisque forcément, quand on emploie des termes comme vous en parlant de Madame Montandon, alors que le vœu normalement est destiné à la Région, forcément il y aura une réaction logique de votre part. Je suis très surpris de la manière dont, pour parler d'un sujet qui concerne tout l'arrondissement, on veut instrumentaliser notre Conseil pour en faire une attaque purement politique.

Ce que je retiens, c'est que la concertation aura lieu.

M. Richard Bouigue, Premier adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, conseiller d'arrondissement :

« Ce n'est pas une attaque personnelle, Monsieur Seingier. »

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

« Je retiens qu'il y a de la concertation. Effectivement, elle ne vous satisfait pas. Monsieur Rouveau, vous prenez l'exemple de Meunier Charenton. Cela me fait un peu rire, parce que je ne suis pas sûr que ce soit le meilleur exemple à prendre dans l'arrondissement. Je maintiens le fait que certes, on peut discuter du calendrier. Vous pouvez en tant qu'arrondissements discuter avec la Région, mais je trouve que l'utilisation d'un vœu dans notre enceinte pour faire cela est une instrumentalisation. Je voterai contre ce vœu. »

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci, Monsieur Seingier. Il y a eu des attaques personnelles. Pour ceux qui me connaissent, je ne suis ni envieuse ni melleuse. Je peux avoir beaucoup de défauts, mais absolument pas ceux-là. Peut-être ambitieuse et respectueuse sur les projets, oui, très investie également. De se prendre un procès parce que je n'étais pas à une réunion, d'une part, j'avais vraiment une obligation de ne pas l'être et d'autre part, je trouve cela, mais d'une mesquinerie... Connaissez-vous l'agenda d'un Maire ? Je pense que vous ne vous rendez pas compte. Je pense que je suis vraiment la plus respectueuse par rapport à ma présence en réunion. Je pense que si l'on faisait des statistiques, vous seriez extrêmement surpris.

Je vais donc mettre ce vœu aux voix. Effectivement, je pense qu'on a une distinction politique sur la manière de mener les projets, sur la manière de savoir pour qui on les mène, ce que l'on fait aussi de notre ville de demain et la place que l'on donne aux enfants et aux élèves. Je pense que là-dessus, on a des visions radicalement opposées.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 Juin 2025– 19H

Je mets le vœu des élus écologistes et Paris en commun socialiste du 12^e arrondissement relatif à la concertation du projet du tiers lieu dédié à l'intelligence artificielle de la cité scolaire Paul Valéry aux voix. »

Considérant que la cité scolaire Paul Valéry est un établissement majeur du 12^e arrondissement et plus largement de l'Est parisien, qu'elle fait l'objet à la fois d'une restructuration scolaire lourde pilotée par la Région Île-de-France et d'un projet urbain d'ensemble ;

Considérant que le projet partenarial ne se limite pas au seul périmètre de la Cité Mixte Régionale (CMR) et que les programmes complémentaires portés par la Région Île-de-France doivent être traités conjointement avec la Ville afin de coconstruire une composition urbaine cohérente, vertueuse sur le plan pédagogique comme sur le plan environnemental ;

Considérant que le projet de tiers lieu dédié à l'intelligence artificielle doit permettre de faire émerger une vraie valeur ajoutée pédagogique pour la CMR ainsi que des contributions citoyennes réelles s'inscrivant dans les réalités du quartier dans lequel il s'implante ;

Considérant la tenue d'un Comité de pilotage, le 10 février 2025, ayant acté la création d'un tiers lieu à visée prioritairement éducative ;

Considérant le courrier d'Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement de Paris, à James Chéron, vice-président du Conseil régional d'Île-de-France, du 27 mars 2025 ;

Considérant que ce projet nécessite une réelle concertation, dont le Premier volet doit permettre à l'ensemble de la communauté éducative de la CMR d'exprimer précisément et sereinement leurs besoins en termes de projet et de complémentarité pédagogiques et dont le deuxième volet doit donner voix au chapitre aux habitant.es concerné.es ;

Considérant que la Région Île-de-France a refusé la demande de la Ville d'inscrire à l'ordre du jour le projet de tiers lieu lors du Comité de pilotage du 11 juin 2025 ;

Considérant qu'à ce stade aucune garantie suffisante n'a été apportée par la Région Île-de-France quant aux conditions d'une concertation sincère et approfondie avec les équipes pédagogiques, actant d'une réelle priorisation sur le volet pédagogique du projet.

Sur proposition de l'exécutif, le Conseil d'arrondissement du 12^e émet le vœu :

- Que le volet de la concertation sur le « Tiers-lieu dédié à l'intelligence artificielle » avec la Cité scolaire Paul Valéry soit entièrement revu afin de renforcer la qualité du projet et d'en assurer sa parfaite légitimité sur le volet éducatif qui doit demeurer central ;
- **Que soit mise en œuvre urgemment une réelle concertation avec l'ensemble de la communauté éducative (direction de la CMR, équipe enseignante, représentants de parents d'élèves élu.es, équipe académique associée au projet de « campus » dédié à l'intelligence artificielle) ;**



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 Juin 2025– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 19	
Nombre de votants : 23 dont 6 pouvoirs	
Pour : 18	Contre : 05
Abstentions : 03	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2025-156 VŒU)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 17 Juin 2025– 19H

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous en rediscuterons aussi au Conseil de Paris.

Je tenais à vous remercier néanmoins pour cette séance du Conseil d'arrondissement, qui se voulait courte, mais qui a été prolongée effectivement. Les débats néanmoins étaient intéressants. Je pense que cela note aussi la manière dont nous tenons. Nous sommes toutes et tous chevillés aux projets locaux. Cet investissement nous engage.

Je vous remercie d'applaudir l'équipe de l'administration qui sort d'un déménagement ce week-end. Bravo. Nous aurions aimé être à Gabriel Lamé, mais c'est trop petit. Merci à mon cabinet, puisque vous les avez souvent cités, bravo à eux.

J'espère que je vous retrouverai en forme à la rentrée et je vous souhaite une très belle pause estivale. Bien à vous. »

La séance est levée à 22h15.

Signature	Signature
	

Mme Pierre-Marie Emmanuelle
Maire du 12^e arrondissement de Paris.

Mme Maïlys Derenemesnil,
Conseillère d'arrondissement,
Secrétaire de séance.